

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2008****SOMMAIRE**

<b>RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES .....</b>	<b>4</b>
<i>Elisabeth BEAUVAIS.....</i>	<i>17</i>
<i>Madame le Maire.....</i>	<i>17</i>
<b>BUDGET PRIMITIF 2008 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES.....</b>	<b>18</b>
<i>Madame le Maire.....</i>	<i>19</i>
<i>Alain BAUDIN.....</i>	<i>21</i>
<i>Marc THEBAULT.....</i>	<i>22</i>
<i>Amaury BREUILLE.....</i>	<i>24</i>
<i>Pascal DUFORESTEL.....</i>	<i>25</i>
<i>Gérard ZABATTA.....</i>	<i>26</i>
<i>Frédéric GIRAUD.....</i>	<i>26</i>
<i>Elisabeth BEAUVAIS.....</i>	<i>27</i>
<i>Jérôme BALOGE.....</i>	<i>27</i>
<i>Madame le Maire.....</i>	<i>27</i>
<b>CONVENTION DE RÉPARTITION DES CHARGES COLLECTIVES DE CHAUFFAGE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET HABITAT SUD DEUX-SÈVRES.....</b>	<b>30</b>
<b>ALIGNEMENT RUE DU MOULIN - ACQUISITION LE MOIGNE - PARCELLE CADASTRÉE SECTION DY N° 75 .....</b>	<b>34</b>
<b>ACQUISITION DE DEUX PARCELLES DE TERRAINS - ALLÉE EMMANUEL DE SAINTE-HERMINE.....</b>	<b>37</b>
<b>ACQUISITION GUEGUEN - APPARTEMENT 8 RUE DU MURIER .....</b>	<b>40</b>
<b>ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DE LA ROUSSILLE (RÉGULARISATION D'ALIGNEMENT) .....</b>	<b>44</b>
<b>COTISATION ANNUELLE 2008 VERSÉE À L'ARLA - ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DES VALLÉES DU LAMBON ET DE SES AFFLUENTS.....</b>	<b>46</b>
<i>Madame le Maire.....</i>	<i>47</i>
<i>Jérôme BALOGE.....</i>	<i>47</i>
<i>Madame le Maire.....</i>	<i>47</i>
<b>CRÉATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS À LA PATINOIRE.....</b>	<b>48</b>
<b>MISES À DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRÈS DE L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS .....</b>	<b>49</b>
<b>CONVENTION AIDE AUX LOISIRS - ANNÉE 2008.....</b>	<b>52</b>
<b>CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE 'ACCUEIL DE LOISIRS 3-18 ANS'.....</b>	<b>57</b>
<b>CLASSES DE DÉCOUVERTES AVEC NUITÉES - VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION AUX ÉCOLES CONCERNÉES - ANNÉE 2008.....</b>	<b>67</b>
<b>FOIREXPO 2008 - TARIFS DES SPECTACLES.....</b>	<b>68</b>

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



**PROCES-VERBAL**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 04/04/2008**

**RETOUR SOMMAIRE****Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :*****Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Josiane METAYER - Mlle Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

***Conseillers :***

M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Patrick DELAUNAY - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mlle Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mlle Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

**Secrétaire de séance :** Mme Gaëlle MANGIN -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Frédéric GIRAUD - Anne LABBE donne pouvoir à Amaury BREUILLE - Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER - Françoise BILLY donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL - Blanche BAMANA donne pouvoir à Denis THOMMEROT - Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Nathalie BEGUIER - Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT -

**Excusés :*****Adjoints :***

M. Nicolas MARJAULT -

***Conseillers :***

Mlle Julie EIRET -

[RETOUR SOMMAIRE](#)**SEANCE DU 4 AVRIL 2008**

n° Rc-20080001

**SECRETARIAT GENERAL****RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**Madame le Maire expose :  
Mesdames et Messieurs,

<b>N° Décision</b>	<b>Titres du TOME 1</b>	<b>Montant</b>	<b>N° de page</b>
1	L-20080047 <i>AMERU</i> Avenant n°1 - Etude Habitat et démographie pour l'aménagement de la Vallée Guyot à Niort	54.329,50 € TTC	2
2	L-20080056 <i>AMERU</i> Avenant n°1 - Etude visant à l'amélioration de l'offre en stationnement résidentiel dans le centre ville de Niort	28.405,00 € TTC	4
3	L-20080092 <i>AMERU</i> Projet de Rénovation Urbaine et Sociale - Ilôts Broglie, Thimonnier Sud, MPT - Enquête géotechnique	4.126,20 € TTC	6
4	L-20070781 <i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Convention passée avec Ponts Formation Edition. Participation de Mme Marie-Hélène HIMBER au stage 'Collectivités Territoriales : comment réussir une démarche globale de performance'	1.047,70 € TTC	8
5	L-20080024 <i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du Personnel - Convention passée avec le CNFPT Poitou-Charentes. Participation de 15 agents au stage Produits phytosanitaires	891,00 € nets	10
6	L-20080025 <i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du Personnel - Marché passé avec L'ANPAA16 - lot n° 2 - Formation des encadrants face au risque alcool	20.480,00 € (pas de TVA)	12
7	L-20080029 <i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du Personnel - Convention passée avec la société Ponts Formation Edition. Formation de M. Pascal LACROIX au stage 'Elaborer un PPR technologiques'	1.401,71 € TTC	14
8	L-20080030 <i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du Personnel - Marché public des techniques de jardinage avec le CFPPA - Participation de 13 agents au lot n° 5 - Gestion des ressources en eau dans le cadre de la gestion différenciée	2.385,00 € nets	16
9	L-20080034 <i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du Personnel - Marché Public des techniques de jardinage avec le CFPPA Fondettes - Participation de 9 agents au lot n° 4 'mise en oeuvre d'une lutte biologique intégrée'	4.770,00 € nets	18

10	L-20080043	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> <b>Formation du Personnel - Convention passée avec le GRETA Deux-Sèvres - Participation de M. Farah LAIHAR à la formation 'maîtriser l'orthographe'</b>	2.240,00 € nets de taxes	20
11	L-20080044	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> <b>Formation du Personnel - Convention passée avec le CFPPA - Fondettes - Formation de M. Thierry GAUVRIT au stage 'Taille des arbres fruitiers'</b>	435,00 € nets TTC	22
12	L-20080055	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> <b>Formation du Personnel - Convention passée avec la Société ADHARA - Participation au stage 'techniques de piratage' de M. Yohann BROUARD</b>	3.500,00 € nets	24
13	L-20080059	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> <b>Formation du personnel - Convention passée avec l'ACCA - Participation de 3 agents aux tests psythotechniques</b>	448,50 € TTC	26
14	L-20080083	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> <b>Formation du Personnel - Convention passée avec le Centre Hospitalier de Niort - Participation de Mme Danièle JOLIT au stage 'L'intervention auprès des personnes en crise suicidaire'</b>	90,00 € nets de taxes	28
15	L-20080085	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> <b>Formation du personnel - convention passée avec CUENOD - Participation de M. Daniel LARGEAU au stage : 'réglage et contrôle des rejets sur brûleurs gaz'.</b>	550,16 € TTC	30
16	L-20080094	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> <b>Formation du Personnel - Convention passée avec le Centre de Formation routière Dubreuil - Participation de M. Florian LUBET au permis C</b>	1.495,00 € nets de taxes	32
17	L-20080102	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> <b>Convention passée avec la Société PONTS FORMATION EDITION. Participation de M. Yves PERES au stage 'Gestion et réparation des ouvrages de soutènement'</b>	1.114,67 € TTC	34
18	L-20080103	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> <b>Formation du personnel Marché Public des techniques de jardinage avec CLEOME. Participation de 8 agents au lot n° 2 'Gestion des Espaces Naturels'</b>	3.579,00 € nets	36
19	L-20080111	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> <b>Formation du personnel - Convention passée avec CAP GEMINI - Participation de M. Christian DUMOLARD au stage : 'comprendre les grandes tendances de l'informatique'</b>	2.571,00 € TTC	38
20	L-20080127	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> <b>Formation du Personnel - Convention passée avec l'ACCA - Participation de 4 agents aux tests psychotechniques</b>	598,00 € TTC	40
21	L-20080133	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> <b>Formation du personnel - Convention passée avec Axes Management - Participation de Mme Françoise THOMAS au stage 'rédiger un avis de publicité'</b>	586,04 € TTC	42

22	L-20080143	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> <b>Formation du personnel - Convention passée avec la société Archive 17 - Participation de Mme SOUCHET au stage 'Expertise archivistique pour l'archivage électronique'</b>	1.315,60 € TTC	44
23	L-20070755	<i>LOGISTIQUE ET MOYENS GENERAUX</i> <b>Fourniture d'uniformes, de chaussures et d'accessoires de la police municipale et des services assimilés - marché n° 07165M001 'Uniformes et tenues de cérémonie et marché n°07165M002 'chaussures et accessoires' - Avenants n°1</b>	/	46
24	L-20080012	<i>LOGISTIQUE ET MOYENS GENERAUX</i> <b>Marché de fourniture de revêtements de sols - Avenant n°1</b>	/	48
25	L-20080014	<i>LOGISTIQUE ET MOYENS GENERAUX</i> <b>Marché de fourniture de revêtements muraux et accessoires - Avenant n°1</b>	/	49
26	L-20080021	<i>LOGISTIQUE ET MOYENS GENERAUX</i> <b>Marché de fourniture de peintures, produits assimilés et accessoires - Avenant n°1</b>	/	50
27	L-20080078	<i>LOGISTIQUE ET MOYENS GENERAUX</i> <b>Contrat de location et maintenance pour matériel d'affranchissement du service courrier.</b>	3.396,64 € TTC	51
28	L-20080086	<i>LOGISTIQUE ET MOYENS GENERAUX</i> <b>Marché de fourniture de pneumatiques - Lot 1 'Véhicules légers et utilitaires moins de 3,5 tonnes' - Avenant n°2</b>	/	53
29	L-20080087	<i>LOGISTIQUE ET MOYENS GENERAUX</i> <b>Marché de fourniture de pneumatiques - Lot 2 'Poids lourds' - Avenant n°2</b>	/	54
30	L-20080088	<i>LOGISTIQUE ET MOYENS GENERAUX</i> <b>Marché de fourniture de pneumatiques - Lot 3 'Matériels espaces verts et agricoles de BTP, manutention et deux roues - Avenant n°2</b>	/	55
31	L-20080093	<i>LOGISTIQUE ET MOYENS GENERAUX</i> <b>Marché de fourniture de pneumatiques - Lot 2 'Poids lourds' - Avenant n°3</b>	/	56
32	L-20080144	<i>LOGISTIQUE ET MOYENS GENERAUX</i> <b>Marché pour l'acquisition de mobilier de bureau.</b>	6.364,33 € TTC	57
33	L-20080045	<i>DIRECTION SYSTEMES INFORMATION TELECOMMUNICATIONS</i> <b>Marché de prestation d'assistance technique, fonctionnelle et de formation pour l'exploitation des progiciels Sédit-Marianne de gestion des Ressources Humaines, de gestion Comptable et de gestion du Patrimoine de la Ville de Niort avec la société SEDIT MARIANNE</b>	15.000,00 € TTC minimum et 60.000,00 € TTC maximum	58
34	L-20080076	<i>DIRECTION SYSTEMES INFORMATION TELECOMMUNICATIONS</i> <b>Avenant n° 1 au marché de maintenance et d'assistance pour le progiciel GESACT passé avec la société DBX et enregistré en Préfecture des Deux-Sèvres le 20 janvier 2006</b>	2.487,32 € TTC	60

35	L-20080099	<i>DIRECTION SYSTEMES INFORMATION TELECOMMUNICATIONS</i> <b>Avenant n° 1 au marché n° 07131M022 concernant la maintenance et l'assistance technique des progiciels Chimed / Gat / Postix enregistré en Préfecture des Deux-Sèvres le 26 janvier 2007</b>	1.789,02 € TTC	62
36	L-20080131	<i>DIRECTION SYSTEMES INFORMATION TELECOMMUNICATIONS</i> <b>Avenant n° 2 au marché n° 06131M058 concernant l'évolution fonctionnelle et technique du progiciel de Gestion de la Foire Exposition de Niort enregistré en Préfecture des Deux-Sèvres le 22 novembre 2006</b>	586,04 € TTC	64
37	L-20080134	<i>DIRECTION SYSTEMES INFORMATION TELECOMMUNICATIONS</i> <b>Marché avec la société Orange Business Services concernant la fourniture d'un coeur de réseau informatique, des prestations de service et de maintenance inhérentes pour la Ville de Niort</b>	75.269,06 € TTC	66
38	L-20080135	<i>DIRECTION SYSTEMES INFORMATION TELECOMMUNICATIONS</i> <b>Marché avec la société CAPACITI concernant la fourniture d'une solution d'accès externe sécurisée au système d'information de la Ville de Niort, des prestations d'assistances et de maintenance inhérentes</b>	89.905,62 € TTC	68
39	L-20070694	<i>SECRETARIAT GENERAL</i> <b>Réalisation de diagnostics financiers de structures subventionnées par la Ville de Niort</b>	13.993,20 TTC	70
40	L-20080039	<i>SECRETARIAT GENERAL</i> <b>PAIEMENT D'HONORAIRE A MAITRE PIELBERG, AVOCAT : Aff. VILLE DE NIORT C/ ETAT</b>	2.392,00 € TTC	72
41	L-20080097	<i>SECRETARIAT GENERAL</i> <b>PAIEMENT D'HONORAIRES A MAITRE PIELBERG, AVOCAT : Aff. VILLE DE NIORT C/ ECALE</b>	1.435,20 € TTC	73
42	L-20080005	<i>DREMOS</i> <b>Passation d'un contrat pour l'inhumation dans les cimetières comunaux des personnes dépourvues de ressources suffisantes</b>	722,00 € TTC par opération	74
43	L-20080018	<i>DREMOS</i> <b>Passation d'un contrat pour les fournitures et prestations inhérentes au fonctionnement des distributeurs de boissons au Crématorium</b>	3.000,00 €	76
44	L-20080022	<i>ESPACES VERTS ET NATURELS</i> <b>Avenant N°1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la place Georges Renon</b>	1.904,00 € TTC	79
45	L-20080026	<i>ESPACES VERTS ET NATURELS</i> <b>Aménagement des abords du lavoir de Surimeau</b>	41.142,59 € TTC	81
46	L-20080053	<i>ESPACES VERTS ET NATURELS</i> <b>Marché à procédure adaptée pour la fourniture de jardinières</b>	924,55 € TTC + 4.401,28 € TTC	83

47	L-20080057	<i>ESPACES VERTS ET NATURELS</i> <b>Marché à procédure adaptée pour la fourniture d'auxiliaires dans le cadre de la lutte biologique intégrée</b>	4.990,83 € TTC	85
48	L-20080072	<i>ESPACES VERTS ET NATURELS</i> <b>Fourniture de plantes annuelles en godet</b>	5.668,88 € TTC + 931,88 € TTC + 7.768,54 € TTC	87
49	L-20080077	<i>ESPACES VERTS ET NATURELS</i> <b>Fourniture de substrats pour production horticole</b>	14.839,92 € TTC	89
50	L-20080100	<i>ESPACES VERTS ET NATURELS</i> <b>FOURNITURE DE DESHERBANTS ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES</b>	Lot 1 : 29.525,48 € TTC Lot 2 : 4.735,37 € TTC Lot 3 : 10.699,97 € TTC	91
51	L-20080106	<i>ESPACES VERTS ET NATURELS</i> <b>Fourniture d'engrais, d'améliorateurs et amendements de sols, et de gazon</b>	Lot 1 : 1.646,06 € TTC Lot 2 : 12.711,70 € TTC Lot 3 : 15.737,31 € TTC Lot 4 : 696,30 € TTC Lot 5 : 3.811,72 € TTC Lot 6 : 9.045,81 € TTC	93
52	L-20080128	<i>ESPACES VERTS ET NATURELS</i> <b>Marché de fourniture de peinture de traçage pour terrain en gazon naturel</b>	10.141,64 € TTC	95
53	L-20080058	<i>ENSEIGNEMENT</i> <b>TAM-TAM Convention réglant l'organisation d'un spectacle Contes et Légendes</b>	400,00 € TTC	96
54	L-20080050	<i>PARC EXPO FOIRE</i> <b>Foirexpo 2008 - Marché avec PRECOM</b>	11.067,00 € HT	98
55	L-20080098	<i>PARC EXPO FOIRE</i> <b>Foirexpo 2008 - Marché avec Métrobus</b>	14.669,22 € TTC	100
56	L-20080125	<i>PARC EXPO FOIRE</i> <b>Parc des Expositions - Convention avec la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan</b>	Recette : 1.000,00 € HT	102
57	L-20070699	<i>DIRECTION DES FINANCES</i> <b>MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DE LA PATINOIRE</b>	/	104

58	L-20080008	<i>DIRECTION DES FINANCES</i> <b>Cessation d'activité de la régie de recettes des parcs en prestation</b>	/	106
59	L-20080009	<i>DIRECTION DES FINANCES</i> <b>Régie de recettes et d'avances des parcs en stationnement</b>	/	108
60	L-20080049	<i>DIRECTION DES FINANCES</i> <b>Souscription d'une convention multi-index de deux millions d'euros (2 000 000 euros) auprès de Dexia Crédit Local de France pour la ville de Niort</b>	Montant souscrit pour une durée jusqu'à 20 ans selon les tirages effectués et leurs modalités de remboursement	111
61	L-20080051	<i>DIRECTION DES FINANCES</i> <b>Souscription d'une convention multi-index 'prêt évolution' de 2 millions d'euros (2 000 000 euros) auprès de la Société Générale pour la ville de Niort</b>	Montant souscrit pour une durée de 15 à 20 ans selon les tirages effectués et leurs modalités de remboursement	113
62	L-20080079	<i>DIRECTION DES FINANCES</i> <b>Modification de la régie d'avances pour le paiement des remboursements des crédits non consommés et des détériorations des cartes PIAF, des cautions des appareils PIAF ainsi que le remboursement des abonnements des parcs en prestation</b>	/	115
63	L-20080141	<i>DIRECTION DES FINANCES</i> <b>Souscription d'un prêt multi-index avec option de cinq millions d'euros (5 000 000 euros) auprès de la Caisse d'Épargne pour la Ville de Niort</b>	Montant souscrit pour une durée jusqu'à 20 ans selon les tirages effectués et leurs modalités de remboursement	117
64	L-20080069	<i>ORU</i> <b>Contrat de cession des droits de représentation d'un spectacle avec l'association 'Cirque en Scène'.</b>	2.880,00 € TTC	119
65	L-20070698	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> <b>Alimentation en gaz du logement situé Chemin du Pissot</b>	125,21 € TTC d'abonnement annuel et à 4,31 centimes d'euros TTC par kWh	124
66	L-20070749	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> <b>Parc des Expositions de Noron - Convention pour le raccordement de l'installation d'énergie électrique au réseau public de distribution d'électricité HTA</b>	8.653,10 € TTC	126

67	L-20080007	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> <b>Convention pour la mise en oeuvre d'un contrat de service entre la ville de Niort et la SOREGIES Deux-Sèvres pour l'approvisionnement, le stockage, la facturation et le suivi des contrôles de sécurité réglementaires dans le domaine des gaz de pétrole liquéfié</b>	10.000,00 euros pour 4 ans	127
68	L-20080040	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> <b>Informatisation des plans du Centre d'Action Culturelle</b>	3.647,80 € TTC	128
69	L-20080041	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> <b>Hôtel de ville : rénovation et aménagement - Phase 1 : rénovation et accessibilités extérieures - Lot n° 2 - Menuiserie extérieure alu : porte d'entrée, rampe d'accessibilité</b>	33.479,63 € TTC	129
70	L-20080074	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> <b>Parc Municipal rue de la Chamoiserie : reprise du compteur gaz existant et remplacement par un nouveau compteur en location</b>	Recette : 125,46 € TTC Dépense : 17,50 € TTC / mois	130
71	L-20080073	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> <b>Location d'un tractopelle à l'année sans chauffeur</b>	86.112,00 € TTC pour 4 ans	132
72	L-20080084	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> <b>Construction d'un bâtiment au Centre Technique Voirie de la Ville de Niort - Choix du Maître d'Oeuvre</b>	12.701,52 € TTC	133
73	L-20080089	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> <b>Redevance de la taxe spéciale sur certains véhicules routiers : Contrat de téléservice 'CELTVR4' avec la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects</b>	Adhésion gratuite	134
74	L-20080124	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> <b>Patinoire Municipale - Travaux de réhabilitation et d'extension : Marché de travaux /Menuiserie Alu</b>	23.575,98 € TTC	135
75	L-20080139	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> <b>Patinoire Municipale - Travaux de réhabilitation et d'extension : marché de travaux / peinture</b>	4.940,34 € TTC	136
76	L-20080140	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> <b>Stade René Gaillard - Eclairage du terrain d'honneur : remplacement de 15 lampes de 2000 W</b>	5.664,20 € TTC	137
77	L-20080153	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> <b>Informatisation des plans à la régie municipale</b>	14.837,58 € TTC	138
78	L-20080155	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> <b>Stade de la Mineraie - Fourniture d'énergie électrique au Tarif Jaune</b>	/	139
79	L-20080156	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> <b>Ancien bâtiment industriel Boinot - Fourniture d'énergie électrique</b>	/	140

80	L-20070678	<i>URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES</i> <b>Marché n° 07 251 M002 - maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux d'aménagement de voiries et réseaux rue du Fief Joly/rue Maurice Caillard - lot n° 1 rue du Fief Joly</b>	48.237,64 € TTC	141
81	L-20070679	<i>URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES</i> <b>Marché n° 07 251 M003 - maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux d'aménagement de voiries et réseaux rue du Fief Joly/rue Maurice Caillard - lot n° 2 rue Maurice Caillard</b>	33.446,54 € TTC	143
82	L-20080001	<i>URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES</i> <b>Acquisition dans le cadre du Droit de Préemption Urbain de l'immeuble sis à Niort 38 rue Paul-François Proust, cadastré section BT n° 221</b>	376.000,00 € conforme à l'avis du domaine	145
83	L-20080015	<i>URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES</i> <b>Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'Association pour le don d'organe et de tissus humains des Deux-Sèvres (ADOT 79) d'un local sis 115 - 117 avenue de la Rochelle</b>	Valeur locative : 22 €/ mois	147
84	L-20080023	<i>URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES</i> <b>Avenant n° 3 à la convention d'occupation en date du 20 janvier 2005 entre la Ville de Niort et le Comité Niortais pour la Promotion de la Vie Associative.</b>	/	154
85	L-20080052	<i>URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES</i> <b>Convention de location temporaire entre la Ville de Niort et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Deux-Sèvres (CPAM 79)</b>	Loyer annuel fixé à 40.112,38 €	158
86	L-20080071	<i>URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES</i> <b>Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'Association VIRTUEL d'une partie des locaux sis 82 rue Gambetta dénommés 'Foyer Gambetta'</b>	Valeur locative : 888,00	160
87	L-20080081	<i>URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES</i> <b>Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'Escale - Association pour le logement des jeunes en pays niortais</b>	Loyer annuel fixé à 86.970,30 €	168
88	L-20080090	<i>URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES</i> <b>Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'Association Club des chiffres et des lettres</b>	Valeur locative annuelle : 111,00 €	173
89	L-20080105	<i>URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES</i> <b>Acquisition dans le cadre du droit de préemption urbain du bien sis 3 place des Tribunaux à Niort, cadastré BP n° 70 propriété de Madame RENAULT, épouse DURON</b>	50.000,00 € conforme à l'avis du domaine	181
90	L-20080116	<i>URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES</i> <b>Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'Union Départementale des Associations Familiales des Deux-Sèvres (UDAF 79)</b>	Loyer mensuel fixé à 600,00 €	183

91	L-20080119	<i>URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES</i> <b>Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'Association 'Club Gambetta'</b>	Valeur locative annuelle : 374,00 €	185
92	L-20080120	<i>URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES</i> <b>Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'Association 'VOCAME'</b>	Valeur locative annuelle : 111,00 €	193
93	L-20080126	<i>URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES</i> <b>Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'Association 'La Colline'</b>	Valeur locative à 1.212,60 €/mois	195
94	L-20080138	<i>URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES</i> <b>Avenant n° 2 à la convention d'occupation du terrain cadastré section EL n° 10 en date du 5 novembre 1990 entre la Ville de Niort et l'Association des Jardins Familiaux de Pied de Fond</b>	Loyer annuel fixé à 2.167,62 € (révision indice)	197
95	L-20080164	<i>URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES</i> <b>Marché subséquent à l'accord cadre pour la maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux - voie de liaison Aéroport/Moie</b>	46.107,34 € TTC	199
96	L-20080165	<i>URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES</i> <b>Marché subséquent à l'accord cadre pour la maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux - voie de liaison Renan/Diderot</b>	24.723,23 € TTC	201
97	L-20070753	<i>VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE</i> <b>Concert de l'ENSOA le 6 février 2008 au Moulin du Roc</b>	/	203
98	L-20080108	<i>VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE</i> <b>Règlement de la prestation 'Semaine de la culture'</b>	5.000,00 € nets de TVA	207
99	L-20080031	<i>VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE</i> <b>Aménagement du parking de l'îlot Tartifume - Lot 3 - Eclairage Public - Attribution du marché de travaux</b>	24.368,50 € TTC	209
100	L-20080032	<i>VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE</i> <b>Marché à procédure adaptée pour l'étude préalable à l'aménagement du carrefour Tardy / Jean Moulin / Saint-Symphorien et ses abords</b>	23.238,28 € TTC	211
101	L-20080033	<i>VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE</i> <b>Gardes corps des passerelles du centre ville - Lot 2 - remise en peinture - augmentation de la masse de travaux - ordre de poursuivre</b>	1.435,20 € TTC	213
102	L-20080060	<i>VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE</i> <b>Fourniture de peinture routière</b>	5.425,06 € TTC	215

103	L-20080061	<i>VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE</i> <b>Contrat de location pour la mise en oeuvre de matériel d'échafaudage</b>	Location fixée à 1.270,00 € HT comprenant le forfait main d'œuvre, location et transport pour 60 jours, au-delà forfait de 5 € HT par jour calendaire	216
104	L-20080160	<i>AMERU</i> <b>Aménagement du haut de la Place de la Brèche - Marché complémentaire au lot n° 12 (SARL Jérôme MARCHET)</b>	52.990,18 € TTC	218
105	L-20080161	<i>AMERU</i> <b>Aménagement du haut de la Place de la Brèche - Marché complémentaire au lot n° 14 (SARL LIZET)</b>	14.783,13 € TTC	220
106	L-20080152	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> <b>Formation du Personnel - Convention passée avec CSTA - Centre du Soudage et techniques annexes - Préparation à l'autorisation de conduite des engins de chantiers pour 43 agents</b>	6.800,00 € HT	222
107	L-20080151	<i>DIRECTION SYSTEMES INFORMATION TELECOMMUNICATIONS</i> <b>Marché avec la société MARCIREAU concernant la fourniture d'une prestation de maintenance et d'assistance logicielle et matérielle pour la Foire Exposition de Niort 2008</b>	4.066,40 € TTC	224
108	L-20080162	<i>DIRECTION SYSTEMES INFORMATION TELECOMMUNICATIONS</i> <b>Marché avec la Société OSIATIS concernant la maintenance de l'infrastructure informatique centrale de la Ville de Niort</b>	26.583,89 € TTC pour la maintenance annuelle et 446,11 € TTC pour extension de service pour chaque week-end électoral	226
109	L-20080146	<i>ENSEIGNEMENT</i> <b>Passation d'un marché à procédure adaptée avec la société Tédélec à Niort pour l'achat de matériel audiovisuel pour les écoles</b>	4.952,78 € TTC	228
110	L-20080118	<i>ESPACES VERTS ET NATURELS</i> <b>Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la fontaine avenue de Paris / rue Terraudière</b>	Modification des modalités d'actualisation	229
111	L-20080147	<i>ESPACES VERTS ET NATURELS</i> <b>Réalisation de corbeilles de propreté</b>	12.988,56 € TTC	230

112	L-20080150	<i>ESPACES VERTS ET NATURELS</i> <b>Mise en place d'un filet pare-ballons rue de la Perche - espace de jeux Champommier</b>	7.443,09 € TTC	231
113	L-20080109	<i>PARC EXPO FOIRE</i> <b>Foirexpo 2008 - Marché avec FEERIE</b>	12.589,00 € HT	232
114	L-20080112	<i>PARC EXPO FOIRE</i> <b>Foirexpo 2008 - Marché avec la Nouvelle République</b>	18.817,30 € HT + 1.276,00 € HT	234
115	L-20080114	<i>PARC EXPO FOIRE</i> <b>Foirexpo 2008 - Marché avec King Sécurité Privée Sud Ouest</b>	34.975,44 € HT	236
116	L-20080115	<i>PARC EXPO FOIRE</i> <b>Foirexpo 2008 - Marché pour SSIAP1 et SSIAP2</b>	13.729,50 € HT	238
117	L-20080145	<i>SECRETARIAT GENERAL</i> <b>PAIEMENT D'HONORAIRES A MAITRE REYE, AVOCAT : Consultation Cablage</b>	1.196,00 € TTC	240
118	L-20080121	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> <b>Patinoire Municipale - Travaux de réhabilitation et d'extension : Marché de travaux / Gros oeuvre</b>	27.400,21 € TTC	241
119	L-20080122	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> <b>Patinoire Municipale - Travaux de réhabilitation et d'extension : Marché de travaux / Plomberie</b>	6.741,74 € TTC	242
120	L-20080123	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> <b>Patinoire Municipale - Travaux de réhabilitation et d'extension : Marché de travaux / Equipements</b>	8.757,71 € TTC	243
121	L-20080168	<i>DREMOS</i> <b>Mission d'assistance et de conseil en assurances</b>	16.606,46 € TTC	244
122	L-20080082	<i>SPORTS</i> <b>Achat de places pour le spectacle 'Stars sur Glace 2008'</b>	1.485,00 € TTC	246
123	L-20080169	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> <b>Groupe scolaire George SAND maternelle : reprise du compteur gaz existant et remplacement par un nouveau compteur en location</b>	205,42 € TTC pour l'abonnement annuel	247
124	L-20080171	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> <b>Formation du Personnel - Convention passée avec la société C3E. Participation de Mme Françoise THOMAS au stage 'Les prix'</b>	650,00 € nets	249

125	L-20080167	<i>AMERU</i> <b>Terre de sport - Etude sur les modalités de gestion du complexe Halle des Sports et Centre de Développement du sport</b>	86.979,10 € TTC soit une tranche ferme de : 34.504,60 € TTC, une tranche conditionnelle 1 : 4.873,70 € TTC, et une tranche conditionnelle 2 : 47.600,80 € TTC	251
126	L-20080173	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> <b>Formation du Personnel - Convention passée avec la Société IDMP - Participation d'une dizaine d'agents au stage 'la commande publique : marchés publics, initiation'</b>	3.500,00 € nets	253
127	L-20080175	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> <b>Formation du personnel - Convention passée avec l'IFMO - Ecole de la Rénovation Urbaine - Participation de Mme Evelyne VERLAGUET au stage 'conduire l'évaluation d'un projet de rénovation urbaine'</b>	750,00 € nets	255
128	L-20080095	<i>ENSEIGNEMENT</i> <b>Convention d'occupation à titre temporaire et exceptionnel du logement sis 41 rue de l'Aérodrome.</b>	Loyer mensuel fixé à 426,00 €	257
129	L-20080110	<i>PARC EXPO FOIRE</i> <b>Foirexpo 2008 - Marché avec l'EPCNPH</b>	12.252,72 € TTC	258
130	L-20080113	<i>PARC EXPO FOIRE</i> <b>Foirexpo 2008 - MARCHÉ AVEC L'ARMÉE DE TERRE</b>	6.589,51 € TTC	260
131	L-20080174	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> <b>Centre Municipal de Rencontre et de Communication de Noron : fourniture de gaz</b>	15.000,00 € TTC	262
132	L-20080178	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> <b>Groupe scolaire des Brizeaux : fourniture d'énergie électrique au tarif jaune</b>	/	263
133	L-20080179	<i>PATRIMOINE BATI ET MOYENS</i> <b>Friche BOINOT : remise en état de la partie sinistrée</b>	/	264
134	L-20080180	<i>URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES</i> <b>Convention d'occupation d'un équipement municipal entre la Ville de Niort et le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres et Deux-Sèvres Nature Environnement</b>	Locaux valorisés pour une partie à 510 € et pour une autre partie qui fait l'objet d'une redevance d'occupation de 170 €	266

135	L-20080172	<i>VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE</i> <b>Location d'un Bungalow avec bloc sanitaire incorporé</b>	Location mensuelle : 191,36 € TTC	268
136	L-20080107	<i>SPORTS</i> <b>Convention de prestation de service avec le Club de Sports de Glace de Lyon</b>	1.570,00 € TTC	269

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 43  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Non participé : 0  
 Excusé : 2

Madame le Maire de Niort,  
 Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Elisabeth BEAUVAIS**

Au niveau de la direction des systèmes d'information, c'est vrai que ça fait des sommes considérables, vous avez parlé tout à l'heure de rigueur budgétaire et de la nécessité de faire des économies, vu les nouvelles relations de confiance et de bonne entente – vous voyez où je veux en venir, certainement – avec la Communauté d'Agglomération, ne serait-il pas opportun, pour faire des économies, d'avoir le système informatique de la Ville passé à la CAN, ce serait une mutualisation, le chemin inverse de ce qui a été fait en 2005 ; on nous a dit que l'informatique de la CAN était évolutive, performante, donc, ne peut-elle pas prendre en charge l'informatique de la Ville, et on paierait la prestation, ça ferait certainement des économies sensibles qui pourraient être redistribuées comme vous l'avez dit tout à l'heure, dans d'autres postes.

**Madame le Maire**

J'entends bien, et c'est un sujet sur lequel nous pourrions avoir des discussions avec la Communauté d'Agglomération, mais je ne voudrais pas revenir sur le passé. Ces décisions n'ont pas été prises par moi, je tiens à le souligner, et le débat sur l'informatique entre la CAN et la Ville, vous le connaissez certainement aussi bien que moi. Je n'ai pas l'intention de me placer dans le passé, je me place dans l'avenir. C'est un sujet sur lequel on débattrait probablement avec la Communauté d'Agglomération, je ne sais pas quelles sont nos capacités de revenir en arrière, il faut qu'on étudie ça de manière très approfondie, parce que ce n'est certainement pas neutre en terme budgétaire, il faut voir aussi comment ça peut se passer si jamais on rentrait dans cette logique. Mais j'ai oublié de le dire tout à l'heure, et j'en profite donc maintenant : je souhaiterais redonner aux employés municipaux toute leur noblesse en leur permettant d'intervenir le plus souvent possible eux-mêmes, puisqu'ils ont des compétences, lorsqu'il y a des travaux à faire et, chaque fois que nous le pouvons, ne plus déléguer à des entreprises. Je crois que nous avons des compétences énormes au sein de la collectivité, ces compétences, nous devons les faire émerger, je crois que c'est une façon de redonner de la noblesse à nos agents, c'est redonner de la noblesse au service public, et en plus, redonner certainement à nos concitoyens le sentiment qu'ils sont considérés. Quand on demande à des entreprises d'intervenir, ça met souvent beaucoup plus de temps que de le faire faire par nos agents, et après, les difficultés s'amoncellent, donc je veux avoir cette rigueur et bien voir où on va, avec quelles compétences, parce que ces compétences existent dans la collectivité. S'il n'y a pas d'autre prise de parole, je vous invite, pour ceux qui le souhaitent, à venir apposer les fac-simile de contraventions, pour partie ce soir sur l'esplanade de la Brèche, et demain matin sur le « placis » du Donjon.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 4 AVRIL 2008**

n° D20080111

**DIRECTION DES FINANCES**

**BUDGET PRIMITIF 2008 : DÉBAT D'ORIENTATIONS  
BUDGÉTAIRES**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci... »

La discussion peut avoir lieu à tout moment dans ce délai, même dans un délai très court avant l'examen du budget ; il n'est pas expressément prévu de vote.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération de l'Assemblée qui prend acte du débat.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Prendre acte de la tenue du débat des orientations budgétaires de l'exercice 2008.

**Le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du débat des orientations budgétaires.**

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)*Madame le Maire*

Notre ordre du jour nous amène au débat d'orientations budgétaires avant de traiter quelques délibérations.

Conformément à la réglementation en vigueur, la tenue du débat d'orientations budgétaires doit obligatoirement précéder l'examen du budget primitif. Il vous est donc proposé, ce soir, de débattre sur les orientations de 2008.

J'aurais apprécié de pouvoir disposer de plus de temps pour confectionner un dossier encore plus détaillé, mais le calendrier était contraignant et le délai pour réaliser cet exercice a été très court compte tenu de la période électorale.

Malgré tout, c'est avec énergie que j'ai réalisé, avec mes collègues, cette première étape budgétaire.

L'analyse de la situation financière est en cours et j'ai donc proposé que la présentation du compte administratif 2007 soit repoussée après le vote du budget primitif.

Dès lors, les grands équilibres financiers vous seront présentés.

Le budget primitif 2008 sera examiné lors de la séance du conseil municipal du 14 avril prochain. Un acte aussi politique que le budget mérite que l'on y consacre du temps et de la réflexion afin d'apprécier le plus justement possible les diverses propositions de fonctionnement qui sont formulées par les services et afin qu'en matière d'investissement, nos projets trouvent leur juste traduction budgétaire.

Le 16 mars dernier, à la majorité absolue des suffrages, les niortais ont approuvé le projet politique porté par mes colistiers et moi-même. L'heure est désormais à la traduction budgétaire de ce projet politique.

Le budget primitif sera donc élaboré, sachant que le budget supplémentaire jouera pleinement son rôle d'ajustement. En plus d'être un budget de report, reprenant les résultats de l'exercice 2007 et les restes à réaliser en investissement, dont le montant cette année, est très important, 24 millions d'euros, le budget supplémentaire, nous permettra de compléter et d'enrichir le budget primitif, élaboré sous la contrainte du délai.

Pour ce qui est du débat d'orientations budgétaires qui nous réunit aujourd'hui, il doit porter sur les valeurs prioritaires et les orientations qui animent notre équipe, à savoir : la solidarité, la citoyenneté, la démocratie participative, conjuguées à une urbanisation cohérente, environnementale et dynamique.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel, vous le savez. Il permet d'informer l'assemblée délibérante des priorités qui seront affichées dans le budget primitif et de rendre compte de l'évolution de la situation financière de la ville de Niort. Chacun pourra faire part de ses remarques, à l'issue de la présentation que je vais développer maintenant.

Les nombreux échanges, ces derniers mois, avec la population et le tissu associatif, les nombreux déplacements dans les quartiers, nos contacts divers et variés, ont fortement enrichi notre réflexion. Nous avons été attentifs à toutes les suggestions et à l'écoute de tous, et plus sensiblement des plus défavorisés.

Ces échanges me permettent d'affirmer haut et fort, qu'une nouvelle page de l'histoire de notre ville doit être écrite afin que Niort devienne une véritable capitale régionale, inscrite dans une logique de réseaux, de partenariat, en particulier avec les institutionnels : Europe, Etat, Région, Département, chambres consulaires, acteurs sociaux - et de coopération, notamment avec la Communauté d'Agglomération, avec laquelle les relations ont été, pour le moins, contrariées.

Il nous faut créer cette synergie pour qu'ensemble, on puisse devenir attractifs et accueillir de nouveaux partenaires économiques, des entreprises mais également des commerces, favoriser le dynamisme des quartiers populaires, comme le retour en hyper-centre des populations, ou encore accroître l'offre touristique.

De nouvelles formes de solidarité économique doivent donc être développées en partenariat avec la Communauté d'Agglomération qui dispose de cette compétence. Et à cet effet, j'envisage de créer, au sein de la ville de Niort, un service de veille économique qui sera une véritable interface entre la Ville et la CAN.

## RETOUR SOMMAIRE

Il nous faut aussi développer l'image de Niort autour des émergences culturelles, et favoriser l'épanouissement des jeunes talents artistiques locaux, en créant dès cet été des événements, des animations, des temps forts. Je pense en particulier à l'évolution des jeudis niortais ou à l'opération 4x21 le 21 juin prochain, en lien avec la Région Poitou-Charentes.

De même, nous nous engageons à organiser les Etats Généraux du sport qui détermineront les besoins et les choix prioritaires en matière de pratique sportive et d'équipements.

Les différents éléments que je viens de citer, de l'attractivité de notre ville au soutien des plus défavorisés, de la dynamique culturelle de notre cité aux partenariats territoriaux qu'il nous faut renouer avec la CAN, le Conseil Général et le Conseil Régional, serviront de boussole à la nouvelle majorité municipale dans les choix budgétaires qu'elle est en train de faire. Des choix qui se feront à la lumière d'un diagnostic financier concerté, avec les services municipaux, diagnostic le plus fin possible de nos marges de manœuvre.

Il me serait certainement reproché, à raison, de vouloir présenter trop vite un document budgétaire sans avoir mesuré préalablement notre capacité financière, compte tenu des engagements préalablement pris, et des programmes d'investissement que nous souhaitons mettre en œuvre. A ce titre, et puisque l'heure est désormais à la transparence, je me dois de dire ici, devant vous, un certain nombre de choses. La santé financière de la ville de Niort, à l'heure où je vous parle, ne permet pas de mener à bien l'ensemble des projets programmés par la précédente municipalité. Au-delà des priorités politiques que ces projets incarnaient, et que nous ne partageons pas nécessairement, la question de la poursuite de l'intégralité de ceux-ci est également et purement comptable. Disons les choses comme elles sont : sauf à mettre en péril les finances de la ville, un certain nombre des projets de la précédente municipalité seront remis en cause, et ce, d'autant qu'il nous faut intégrer dans le budget de 2008, notre volonté de mettre en valeur le patrimoine architectural, de développer la culture et le sport pour tous et par tous, de créer une urbanisation cohérente et écologique et d'œuvrer pour plus de justice sociale. L'action économique, la protection de l'environnement et la solidarité, constituent les bases d'une démarche de développement durable à laquelle nous souscrivons pleinement. Les projets ambitieux seront déclinés et de grandes opérations seront réalisées année par année. Préparer l'avenir de Niort et de ses habitants trouvera sa traduction financière, dès le budget 2008, notamment au travers de la mise en place d'outils opérationnels que je peux d'ores et déjà citer.

Pour aider les plus fragiles, la création d'un observatoire des précarités sera initiée et une attention toute particulière sera accordée à l'examen du budget du CCAS.

Afin de dynamiser la politique du logement, la création d'une agence municipale du logement sera amorcée. Elle sera notamment chargée d'aider le plus rapidement possible, les personnes rencontrant de réelles difficultés pour se loger. Par ailleurs, nous commencerons à nous mobiliser pour que notre objectif de 25 % de logements sociaux soit atteint le plus rapidement possible au cours du mandat.

En matière d'aménagement, nous enclencherons des actions le plus rapidement possible, afin de mettre en œuvre nos engagements. Je pense tout particulièrement à la Vallée Guyot, dont nous souhaitons faire un quartier durable exemplaire.

En matière d'orientations budgétaires, le budget primitif 2008 sera élaboré dans une approche pluriannuelle, dans la mesure où de nombreux programmes seront financés sur plusieurs années. Dès 2009, je souhaiterais que l'on puisse présenter la section d'investissement sous forme d'autorisations de programme et de crédits de paiement, permettant ainsi de bénéficier d'une meilleure lisibilité et d'une totale transparence.

En matière de politique fiscale, ce budget prévoit le maintien des taux de fiscalité, conformément à mon engagement. Il enregistre une légère évolution des ressources fiscales, du fait de la variation des bases, liée à une croissance physique et à une revalorisation forfaitaire décidée par la loi de finances. Je tiens également à dire un mot des dotations de l'Etat, et particulièrement de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), dont il faut souligner qu'elles sont de plus en plus faibles, les gouvernements successifs faisant porter sur les collectivités locales le poids de plus en plus lourd de compétences qu'ils refusent désormais d'assumer.

## RETOUR SOMMAIRE

Cette année, l'indexation des concours financiers de l'Etat s'est faite en référence à la seule évolution de l'indice des prix, soit 1,6%, et non à l'inflation et à la croissance, qui est de 33%, comme auparavant. Dans ce contexte, la dotation de compensation de la taxe professionnelle, toujours perçue par la commune, enregistre une diminution de 16,67%. Force est de constater un accompagnement de plus en plus limité et réduit de la part de l'Etat, qui oblige les collectivités locales à une maîtrise renforcée de leurs dépenses de fonctionnement.

Pour le budget primitif 2008, il est proposé une évolution modérée des dépenses des services. Je souhaiterais que tous les agents soient sensibilisés à la gestion des deniers publics, en privilégiant, bien entendu, le nombre des services publics offerts à la population, mais également et surtout la qualité de ces services publics. Il existe toujours des pistes d'amélioration, à nous de les explorer au mieux, en travaillant en concertation entre élus et fonctionnaires. En 2008, les charges à caractère général ne devraient donc pas progresser plus vite que l'inflation. Quand à la masse salariale, elle progressera dans une limite maximum de 3%.

Les transferts versés qui correspondent aux subventions attribuées aux associations, au CCAS et au développement de la politique sociale et solidaire, seront quand à eux analysés avec précision, afin que notre volonté de solidarité soit affirmée.

En ce qui concerne la section d'investissement, et plus précisément les dépenses d'équipement, je vous rappelle ma volonté de bien mesurer les conséquences financières des projets lancés antérieurement et non achevés. Les nouveaux projets que nous défendons dans notre programme sont actuellement en cours de hiérarchisation et introduits dans une programmation et une planification afin de permettre le maintien des objectifs de solvabilité financière à l'horizon 2014. Ces dépenses seront couvertes par des fonds propres, par l'autofinancement mais également les subventions, et enfin le recours à l'emprunt. Malgré un contexte financier défavorable du fait de l'augmentation du coût des matières premières, de l'incertitude des marchés et du désengagement de l'Etat, la ville de Niort saura garantir sa santé financière et apporter aux plus démunis le soutien indispensable, selon un nouvel état d'esprit solidaire. Elle soutiendra un programme ambitieux d'investissements, afin de transformer notre cité en véritable capitale régionale attractive.

### Alain BAUDIN

Effectivement, en parcourant vos déclarations ce matin dans la presse, j'ai noté d'abord avec satisfaction que vous aviez apprécié ma décision de différer le vote du budget 2008 après les échéances électorales. En effet, votre budget devra être le reflet, et vous l'avez dit, de votre programme de campagne municipale, et doit traduire concrètement les orientations et les projets que vous avez promis aux niortaises et aux niortais, un projet que vous qualifiez vous-même d'ambitieux pour notre ville. C'est pourquoi, je pense que ce débat d'orientations budgétaires doit se faire aujourd'hui et dans la transparence.

Il y a d'abord un contexte qu'il convient d'examiner sereinement, comme vous l'avez dit fort justement, sur le plan national, je crois que nous partageons le même constat, à savoir un pacte de croissance et de solidarité qui n'est pas reconduit et une diminution des concours financiers par rapport à 2007. Sur le plan des contractualisations par contre, en ce qui concerne le contrat de projet Etat / Région 2007 – 2013, ou le contrat de développement durable avec la Région 2007-2013, des chantiers structurants, importants, ont été retenus et sont aujourd'hui engagés, comme par exemple l'opération de renouvellement urbain dans le quartier Clou Bouchet-Tour Chabot, Gavacherie, l'opération de renouvellement et de requalification du centre ville, au niveau de notre cœur de ville, centre ville historique, la poursuite du chantier de la place de la Brèche, notamment ce qui concerne son parking et son jardin, et le Pôle Sport Santé Loisirs. J'espère, compte tenu des financements croisés que j'ai obtenus, plus de 40 millions d'euros, vous aurez à cœur de les poursuivre dans l'intérêt général, dans l'intérêt des niortais et pour l'attractivité de notre ville.

## RETOUR SOMMAIRE

Reste le contexte local, et vous l'avez évoqué fort justement tout à l'heure, en parlant des relations avec le Conseil Général et avec la Communauté d'Agglomération. Aujourd'hui, effectivement, il y a des évolutions positives avec un Conseil Général à gauche, et les prises de positions des acteurs de la CAN que j'ai pu lire ici ou là permettront je l'espère, un traitement plus équitable de notre ville chef lieu.

Néanmoins, par rapport à ce que vous avez dit, je voulais affirmer ce soir que je laisse une situation financière de notre commune, saine, comme l'a d'ailleurs reconnu en février dernier le magazine Challenge, où nous sommes dans le palmarès des villes analysées, des villes de plus de 10 000 habitants, il y en a 873 et deux villes seulement en Poitou-Charentes se voient attribuer une mention bien. L'analyse porte sur 5 critères : la maîtrise de la fiscalité - sur ce plan, pendant 5 ans où j'ai été aux affaires, le taux d'imposition n'a pas changé ; le critère de solvabilité ; le critère du service de la dette ; la sincérité budgétaire et la marge de manœuvre. De plus, j'ai également en ma possession une analyse financière qui a été réalisée début 2008, par la Trésorerie Municipale de Niort Sèvres, qui montre pour 2007, un résultat excédentaire de fonctionnement et une capacité d'auto-financement de près de 14 millions d'euros. A noter également que l'encours de la dette par habitant est de 2 fois et demi moins important que la moyenne nationale. C'est avec ces données et cet état des lieux que j'avais préparé un budget 2008 sans augmentation des taux d'imposition, et ce, avec le concours et la loyauté des 3 directeurs adjoints que je voulais saluer ici ce soir et remercier publiquement.

### Marc THEBAULT

Je ne sais pas si cela va être, plutôt qu'un débat, une succession de monologues, mais enfin, nous allons quand même essayer de débattre. Vous l'avez dit d'entrée de jeu, les circonstances sont particulières, compte tenu des délais par rapport à la loi qui nous impose d'adopter le budget avant le 15 avril. D'un autre côté, comme l'a souligné Alain BAUDIN, le fait de ne pas avoir un budget déjà voté nous dispense d'avoir à voter un nouveau budget modificatif important. Après tout, entre deux maux, je ne sais pas lequel choisir. Vous avez évoqué l'étude financière, l'audit que vous avez initié, nous attendrons avec beaucoup d'intérêt, pour clarifier les déclarations des uns et des autres, sa présentation au Conseil Municipal.

Pendant la campagne que vous avez évoquée, des constats ont été faits. Sur un certain nombre d'entre eux, nous nous rejoignons, notamment sur l'idée que la ville de Niort était quelque peu abaissée dans le cadre des conflits, notamment avec la Communauté d'Agglomération. La ville de Niort était également appauvrie par une trop forte fiscalité que vous avez vous-même soulignée, ce qui peut décourager l'installation de jeunes ménages. La ville de Niort était également affaiblie au sein du Poitou-Charentes, notamment au plan économique. Les enjeux pour notre ville sont bien de retrouver une dynamique et de faire venir de nouveaux habitants à Niort, de développer l'emploi, et de créer du dynamisme et du rayonnement, comme vous l'avez souligné dans votre présentation.

A nos yeux, les priorités de l'action, c'est d'abord le développement économique en liaison avec la CAN - j'ai bien noté la mise en place d'un service de veille économique - nous souhaiterions qu'au-delà d'un simple service, nous allions plus loin, vers une forme d'agence de développement opérationnel, afin de ne plus entendre comme dans le passé que c'est toujours mieux chez nos voisins vendéens. Je crois que nous sommes capables de faire aussi bien qu'eux, je pense qu'il y a une piste à suivre dans ce domaine là et je vous renouvelle la disponibilité de notre groupe sur ces questions.

Le tourisme, vous l'avez également évoqué, il faut absolument que Niort donne corps au slogan « porte du Marais Poitevin », donc il y a un travail très important à faire avec l'office du marais, le comité départemental du tourisme et puis il y a tout un travail à faire également sur la revalorisation de notre patrimoine qui est un peu oublié, sinon à l'abandon, et notre souhait est également de voir se rénover le parc des expositions de Niort qui n'est pas digne d'une ville chef lieu de département.

## RETOUR SOMMAIRE

L'autre point, c'est bien entendu le vivre ensemble au quotidien, c'est votre thématique générale, se sont les solidarités actives, bien entendu comme tout un chacun nous y sommes favorables et, ce que nous soulignons, c'est que pour pouvoir distribuer ces richesses, il faudra d'abord en susciter des nouvelles, en créer des nouvelles, et renforcer les existantes.

Un autre point qui nous semble important, qui a trait d'ailleurs au rayonnement, c'est la notion de l'identité de la ville, je crois que Niort a vraiment un gros travail à faire en terme d'identité, pour pouvoir rayonner au sein du Poitou-Charentes. Si le Poitou-Charentes est fait de quatre villes, non pas d'égale importance mais qui se ressemblent, il n'y a pas une vraie grande métropole en Poitou-Charentes contrairement à d'autres régions, en revanche nous sommes entre Poitiers et la Rochelle, nous sommes quand même un peu les oubliés et que je crois qu'il y aura un vrai travail à faire et il ne faut pas oublier que les villes voisines sont peut être des partenaires mais sont également des concurrentes même s'il existe l'association AIRE 198. On le voit bien d'ailleurs sur la problématique du projet de base logistique qui est un dossier important, et je sais que vous avez manifesté votre intérêt pour ce dossier et je m'en réjouis. Je crois qu'il faut absolument travailler dans cette direction tous ensemble, l'ensemble des collectivités quelle que soit leur étiquette politique et l'ensemble des organismes, je crois que c'est bien parti mais en revanche nous avons la concurrence, indirectement, de la Charente Maritime, c'est pour ça que ce n'est pas toujours facile de travailler en partenariat avec ses voisins.

Un autre point qui nous paraît important, j'ai vu d'ailleurs que vous avez une adjointe qui s'en préoccupera plus particulièrement, est l'école et l'égalité des chances, vous connaissez notre proposition en matière de rythme scolaire, de faire de Niort une nouvelle ville pilote, et le rôle que peut jouer dans cette démarche en matière de périscolaire, l'ensemble socio culturel niortais qui est une structure très originale et très importante pour l'animation générale de notre ville.

Sur les équipements sportifs et culturels, priorité à la rénovation des équipements, je crois qu'il y a effectivement des choses importantes à faire.

Un certain nombre de dossiers contentieux avec la CAN - nous souhaiterions savoir comment vous allez les aborder, notamment sur le contentieux concernant « le million », pour prendre une formule un peu osée, et puis également comment vous allez associer le Conseil Municipal à la vie de la Communauté d'Agglomération, dont on sait bien que c'est d'abord le bureau des maires, même si ce bureau n'a pas de responsabilité officielle, qui organise et décide de l'ensemble de la vie de l'Agglomération, ce qui fait que l'ensemble du Conseil Communautaire est souvent réduit à une chambre d'enregistrement des décisions du bureau des maires, ce qui peut provoquer un désintérêt voire même parfois un certain abandon de ces réunions. Donc je crois qu'il y a peut-être là un travail à faire parce que la CAN, c'est quand même un élément important, il faudra d'ailleurs réfléchir aussi à faire des économies d'échelle : question d'organisation de compétences et de services, c'est malheureusement une tradition française que d'additionner des structures, les empiler les unes sur les autres mais de ne pas trouver un moyen pour essayer d'être plus efficace et moins coûteux, et en ces temps, c'est important de faire des économies, vous l'avez souligné, tant au plan national qu'au plan local.

Sur votre proposition de l'agence du logement, nous sommes attentifs, nous sommes intéressés, bien entendu les enjeux sont connus, on l'a évoqué à travers la rénovation urbaine, il y a les questions de reconquête du centre ville, la question du logement d'urgence, un point difficile mais essentiel, le coût des loyers qui sont malheureusement trop élevés pour les familles les plus modestes, et puis peut-être, d'ailleurs ça a été évoqué au niveau national, cette problématique qui fait que le logement social aujourd'hui est accessible en théorie à plus de 70% de la population française. Un couple avec deux enfants ayant des revenus de 3300 € mensuel, peuvent prétendre à un logement social. Donc c'est un sujet que nous suivrons avec beaucoup d'intérêt. Je voudrais également évoquer la problématique du logement étudiant, qui est une question non négligeable. A ce sujet, je crois que la Région a fait un travail intéressant sur l'offre de logement social, elle en a même fait une priorité, donc il faudra peut être faire attention à ce que, entre la CAN, la ville et la Région, tout le monde ne fasse pas un peu la même chose, mais qu'on essaye d'avoir des synergies pour plus d'efficacité, plus de rationalité et surtout, réduire les coûts.

## RETOUR SOMMAIRE

Sur la technique, le budget, c'est bien entendu la traduction d'une politique, vous l'avez dit, mais il faut faire avec les éléments qui nous sont donnés.

Vous avez indiqué que vous ne souhaitez pas augmenter la fiscalité, c'est un point important à souligner compte tenu du fait qu'elle est déjà à un niveau élevé.

Sur les différentes dotations de l'Etat, ce serait intéressant, au-delà des pourcentages, d'avoir les chiffres, mais j'imagine que nous les aurons le 14 avril. Peu ou prou, les dotations de l'Etat tournent quand même pour une collectivité autour d'un quart du budget, alors ce serait intéressant de savoir, en comparaison par rapport à 2007 par exemple, si l'évolution est si marquée que ça en recul. Parce que c'est vrai que c'est une préoccupation, vous l'avez dit d'ailleurs, et que, malheureusement, c'est une pratique des gouvernements successifs dans leur continuité, de faire les transferts de compétences, mais de ne pas transférer les finances. J'ai toujours entendu ce discours dans toutes les collectivités, qu'elles soient de gauche ou de droite, indépendamment d'ailleurs du pouvoir en place au plan national. Sur l'inflation, j'ai une vraie préoccupation, parce que nous parlions d'inflation autour de 1,6% pour l'année passée, mais vous savez qu'il y a un redémarrage important, pratiquement au plan européen, on est plutôt maintenant sur des tendances de 3%, donc ça va nécessiter une maîtrise accrue des dépenses courantes, il faudra être très vigilant.

J'ai bien noté qu'en ce qui concerne la gestion du personnel, vous souhaitez rester dans l'enveloppe des 3%, je crois que vous en avez la possibilité en utilisant notamment le fameux GVT, puisque nous avons un personnel qui est vieillissant, et donc il y a un certain nombre de départs à la retraite. Et sans supprimer de postes, en embauchant de nouveaux fonctionnaires jeunes, par définition, ils seront moins coûteux pour la collectivité et ils pourront quand même remplir les mêmes missions. Donc, en ce qui concerne le personnel, ce que nous attendons d'avantage, c'est la réorganisation de l'organigramme, comment tout cela va fonctionner, c'est important de savoir comment vous envisagez la restructuration de l'administration qui est le soldat du budget, c'est l'administration qui ensuite, applique les décisions prises par la collectivité.

En ce qui concerne les grands travaux, j'ai bien entendu vos préoccupations sur, non pas les dérives puisqu'il n'y avait pas de jugement de valeur, mais au moins sur l'augmentation sensible des matières premières, et donc sur ce que vous envisagez de faire pour pallier ces difficultés. Mais une dernière question, concernant les grands travaux : le parking de la Brèche, tout le monde l'attend, remettez vous en cause, oui ou non, les choix qui ont été faits concernant le nombre de places ? Je pense que votre réponse est attendue par l'ensemble des niortais. Je vais en arrêter là pour ce soir, on reparlera plus en détail le 14 avril, disons que les choses sérieuses commencent à partir d'aujourd'hui.

### **Amaury BREUILLE**

Pour faire un état objectif de la situation, je crois qu'on peut acter les deux volets qui sont le fait qu'on a effectivement, à ce jour, une situation financière de la ville qui est saine, que les ratios qui la traduisent sont bons et qu'en même temps la pleine charge des projets structurants, l'ORU, la Brèche, le Pôle Sports, est devant nous sur les quelques années qui viennent. Donc, quelle que soit la forme sous laquelle on les réalise, qu'il s'agisse de délégation de service public, de mandat ou de convention publique d'aménagement, la charge d'investissement est de 90 millions d'euros, 25 millions d'euros sur la Brèche et un peu moins de 30 millions d'euros sur le Pôle Sports. Ce sont des montants qui sont considérables puisqu'on est sur une collectivité dont la moyenne d'investissement tourne aux alentours de 25 millions d'euros en année normale. Ça suppose évidemment, rapidement mais avec mesure, avec discernement et sans précipitation de se poser les questions sur l'ensemble des choix municipaux.

## RETOUR SOMMAIRE

Il me semble qu'il y a trois éléments majeurs : le premier, c'est de garantir un équilibre des politiques municipales, entre l'attractivité qui a été évoquée, et la solidarité, je crois qu'il faut qu'on soit dans un nécessaire équilibre ; ensuite, on a devant nous un enjeu démographique, puisqu'une collectivité comme la nôtre n'a plus comme ressources fiscales, dynamiques, que les recettes sur les ménages, donc c'est un enjeu essentiel, et puis le troisième enjeu, Madame le Maire l'a indiqué tout à l'heure, et c'est aussi ce qui nous guide, c'est de préserver l'avenir, c'est-à-dire qu'en fin de période on ne soit au maximum de contraintes, et à la situation maximum acceptable par les ratios de prudence budgétaire.

Le dernier point, un peu à part, que je voulais évoquer, notamment en réponse à l'intervention de Marc THEBAULT, concerne la Communauté d'Agglomération. Je crois que le premier temps de la Communauté d'Agglomération a été un temps sur lequel ont été au cœur des discussions les questions de flux financiers purs entre la ville et l'agglomération : l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire. Quand on voit aujourd'hui, l'attribution de compensation étant figée, les montants relatifs de dotation de solidarité communautaire, j'ai l'impression que le deuxième temps de l'agglomération ne sera pas tant sur l'enjeu des flux financiers entre ville et agglomération, que sur l'exercice plein et entier des compétences de l'agglomération, au bénéfice de tout le territoire et notamment au bénéfice de la ville de Niort. Il y a énormément de compétences et de projets sur lesquels notre ville a besoin d'une agglomération pleinement efficace et qui agisse fortement sur notre territoire, donc je crois que le principal enjeu vis-à-vis de la CAN aujourd'hui, se sera celui-ci.

### Pascal DUFORSTEL

Pour ma part, j'ai pu observer que les sujets de convergence avec l'opposition, ou les oppositions, étaient assez nombreux, et je m'en réjouis. Toutefois, je voulais rappeler quelques éléments d'information.

Tout d'abord, pour Monsieur Alain BAUDIN, je ne crois pas qu'on puisse s'en tenir à la lecture de Challenge et à une analyse rétrospective de la Direction des Impôts pour dire que la situation financière est saine. Certes, cela a été rappelé par mon collègue Amaury BREUILLE, elle l'est aujourd'hui, si l'on s'en tient à la situation fin 2007 et que l'on prend en compte les années précédentes. Si on la lisse sur les années à venir au vu des engagements nombreux et des projets dits structurants, il conviendra, et ce sera tout l'objet de l'audit et du travail que nous aurons à faire ensemble dans ce contexte là, d'analyser précisément ce que cela induit pour les années futures et les marges de manœuvre que ça laisse ou non pour affirmer nos nouveaux projets dans ce contexte financier.

Quand à monsieur THEBAULT, j'ai vu que vous avez lu très précisément notre projet et là aussi je m'en réjouis. Je crois que la convergence en question, nous en aurons besoin à plus d'un titre, car je pense que vous n'avez pas d'inquiétude à vous faire sur la capacité de travailler ensemble et de passer avec la CAN, le Conseil Général et la Région d'une logique du perdant / perdant à celle du gagnant / gagnant. Dans les années à venir, il faudra faire de même avec d'autres collectivités. Vous avez parlé fort à propos de la base arrière logistique, je crois que les problèmes ne seront pas avec Maxime BONNEAU, Maire de la Rochelle, qui a déjà travaillé en bonne intelligence avec Madame la Députée-Maire dans l'élaboration de ce projet et ensuite avec la chambre consulaire de la Région. Par contre, il faudra voir si pour le département de Charente Maritime, alors que le précédent Président avait affirmé tout son soutien à ce projet, si l'actuel Président et par ailleurs Secrétaire d'Etat aux transports, nous suit toujours dans le cadre de ce projet et ne fait pas blocage, et je compte sur tout votre travail en la matière pour nous aider en ce sens.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Gérard ZABATTA**

Même si j'ai condamné à l'époque, les raisons qui ont amené en décembre, Madame le Maire, votre prédécesseur à repousser au lendemain des élections le débat d'orientations budgétaires et le vote du budget, cette situation aura eu pour avantage, comme vous l'avez dit, de mettre tout de suite la nouvelle équipe devant ses responsabilités. J'espère que nous aurons bientôt, grâce à l'audit, l'état exact des finances de la ville et que nous n'allons au devant de mauvaises surprises. Nous avons été amenés à demander, avec quelques collègues, certains éclaircissements et surtout à proposer notamment, je prends ici un exemple, que le vote de la DSP concernant le parking souterrain de la place de la Brèche soit repoussé, comme le budget, par souci de cohérence, après les échéances municipales pour nous permettre d'y voir plus clair. Cela avait été refusé et la délégation de service public avait alors été adoptée grâce au soutien de l'opposition municipale d'alors. Je pourrais prendre d'autres exemples, mais si vous le permettez, je les énoncerai lors du débat budgétaire du 14 avril. Concernant la capacité de ce fameux parking de la place de la Brèche, et pour essayer d'apporter un élément de réponse à notre collègue Marc THEBAULT, nous avons été amenés à rencontrer pendant la campagne des élections municipales nos deux collègues Maires de la Rochelle et de Poitiers, enfin celui qui a été réélu Maire de la Rochelle et le futur Maire de Poitiers, qui nous avaient clairement dit que la capacité de leurs propres parkings, alors que ce sont des municipalités plus importantes en terme d'habitants que celle de Niort, que la capacité de leurs parkings était largement inférieure à celle qui avait été proposé par cette Délégation de Service Public et que cela ne posait pas de problème de stationnement particulier au cœur de ces deux cités du Poitou-Charentes. Madame le Maire, vous avez fait de la transparence le fil conducteur de l'action municipale qui débute. Le projet qui a reçu l'assentiment d'une majorité absolue des niortais, a replacé notre ville à une place qu'elle n'aurait sûrement jamais dû perdre, et toutes ces richesses pourront être enfin exploitées, avec toujours à l'esprit, l'aide à apporter envers nos concitoyens les plus démunis. Les lois acte deux de la décentralisation et le désengagement régulier de l'Etat met aujourd'hui les collectivités territoriales en situation délicate. Il va nous falloir faire preuve de beaucoup de travail, de courage, et d'innovation politique pour mener à bien notre projet. Vous pouvez compter, Madame le Maire, sur le soutien loyal et vigilant du groupe socialiste que j'ai l'honneur d'animer, pour vous y aider. Le changement de majorité au Conseil Général des Deux-Sèvres et la présence dans votre équipe municipale des trois conseillers généraux niortais, est un atout dont il va falloir vous servir pour accompagner nos projets. Concernant la problématique touristique, je partage les propos de notre collègue Marc THEBAULT, où notre ville devra avoir toute sa place, dans la reconnaissance du Marais Poitevin, comme vitrine touristique du département ; cela passera également par la poursuite de notre lutte pour la reconquête du label du parc naturel régional face aux incohérences du ministre BORLOO. Voilà, Madame le Maire, mes chers collègues, en quelques mots, brossé ce débat d'orientations budgétaires qui introduit, celui, plus approfondi, du 14 avril prochain, sur le budget de notre collectivité. Je vous remercie.

**Frédéric GIRAUD**

Juste un petit mot au nom des communistes : nous partageons l'analyse que vous venez de faire, Madame le Maire, notamment la décision de porter à 25% les logements sociaux pour la ville de Niort, c'est une mesure à laquelle nous tenons particulièrement. Aujourd'hui, Monsieur Nicolas SARKOZY a annoncé des suppressions ou une mise en difficulté massive des différents services publics, notamment avec ce qu'il appelle la modernisation de l'Etat et des structures, sous le vocable de révision générale des politiques publiques, ce qu'on appelle la RGPP. Elle est mise en œuvre dans tous les ministères. Cette mise en œuvre a pour seul objectif de réduire les moyens d'intervention de l'ensemble des services publics, par la suppression massive d'emplois publics, par le transfert de charges aux collectivités territoriales, par le recours aux financements privés et la destruction des garanties collectives. Effectivement, culture, jeunesse, sport et vie associative, sont des laboratoires d'essai du gouvernement.

**RETOUR SOMMAIRE**

L'effondrement des aides publiques culturelles porte atteinte directement à la création, mais aussi aux politiques d'éducation populaire. C'est la remise en cause de l'idée même que la culture peut relever d'une responsabilité publique. Pour les élus communistes, il y a urgence à combattre ces politiques dévastatrices, en augmentant localement et de façon importante, la dotation pour les centres socio culturels dans les quartiers, là aussi, Monsieur THEBAULT, en effet, l'Ensemble SocioCultuel Niortais doit être dynamisé, aux yeux des communistes, pour en faire véritablement un des piliers essentiels de la mixité sociale et de l'éducation populaire. Il nous faut aussi étendre les activités périscolaires à l'ensemble des écoles publiques de Niort et les accompagner d'une dotation financière importante pour la professionnalisation des personnels qui s'y rattachent. Merci.

**Elisabeth BEAUVAIS**

J'ai apprécié, Madame le Maire, votre discours constructif et très posé à l'égard de l'opposition. Vous avez cité, effectivement, le contexte national, je parlerais plutôt du contexte international et puisque le parti communiste attaque directement le parti qui est au pouvoir, et bien je réponds : « un peu de modestie », puisque les communistes au niveau national font 2 à 3% et je n'entends pas qu'ils gouvernent notre ville. Ceux qui gouvernent actuellement notre pays ont quand même été élus avec 53% des voix des français, donc remettons les choses et les propos à leur place. Autant j'acquiesce au propos de Madame le Maire, autant je souhaite qu'elle soit raisonnable et qu'elle n'entende pas à 100% les propos du Parti Communiste. Merci.

**Jérôme BALOGÉ**

J'ai entendu Monsieur BREUILLE nous parler d'un label de qualité pour l'état budgétaire de la mairie de Niort, il a été en quelque sorte contredit par son homologue, on parle beaucoup d'un audit, cet audit est il en cours ? Une société d'audit a-t-elle été missionnée à cet effet ? Quand est ce que nous aurons un rapport justement sur ces grandes questions ? J'aimerais un peu plus de précisions car nous en manquons, en tout cas dans l'opposition, et je pense les niortais, grandement ! Donc j'aimerais avoir quelques précisions complémentaires. Je rajouterai une autre chose que je trouve assez piquante : finalement, vous nous rappelez à la réalité budgétaire, ce qui est un peu en contradiction avec les propos tenus à l'instant, et ainsi donc, le Maire de Niort applique ce que la députée dénonce à Paris, à savoir une gestion rigoureuse, et je me permettais d'en faire la remarque devant le conseil.

**Madame le Maire**

Je pense, pour vous répondre en premier, Monsieur, que vous faites une fâcheuse erreur et que vous n'avez pas lu mes interventions, et je ne confonds pas politique locale et politique nationale, mais je souligne, en réponse à Madame BEAUVAIS, que les propos de mon collègue Frédéric GIRAUD, montrent combien la politique nationale a de l'importance sur ce qui se passe au plan local. Et lorsque le contrat de solidarité qui est prévu maintenant par l'Etat, enlève 33% de ce qui était prévu sur les ressources à donner aux collectivités, et bien cela entraîne pour ces collectivités une difficulté supplémentaire. Et lorsque, pour aller un peu plus loin - on n'a pas d'information très précises aujourd'hui - l'Etat décide de manière assez forte, de changer le temps scolaire, sans se préoccuper aujourd'hui de ce qui se passe dans les collectivités, l'impact qui va en découler sera extrêmement fort pour les habitants du territoire et pour la Ville de Niort qui a en charge les écoles, et la prise en compte du temps périscolaire.

## RETOUR SOMMAIRE

Je ne veux pas que l'oubliez, j'ai toujours tenté d'avoir des propos mesurés, ils sont mesurés je crois, nous sommes dans une logique de politique réaliste, mais il faut bien prendre en compte ces problématiques qui vont, incontestablement, nous arriver dans quelque temps et je voulais le faire remarquer après les propos de monsieur Frédéric GIRAUD, parce qu'ils ne sont pas sans nous interroger sur un certain nombre de choses. Je ne pourrai pas répondre ce soir à toutes les questions, on tentera d'y répondre plus parfaitement au moment du budget. Je voudrais dire aussi à Monsieur BALOGÉ que, évidemment, et je m'y suis engagée, lorsque nous aurons l'audit, nous le partagerons, mais pour l'instant je ne l'ai pas, donc je ne peux pas vous le donner. Nous avons fait les démarches nécessaires, et quand nous aurons l'audit, vous aurez à partager avec nous ses résultats.

J'ai bien remarqué dans vos interventions que chacun d'entre vous avait compris qu'il serait totalement inconséquent de ma part, de proposer un budget pour 2008 sans avoir fait d'une part cette analyse rétrospective et sans avoir, non plus, anticipé sur l'avenir. Je l'ai dit dans mon débat tout à l'heure, 24 millions d'investissement qui sont reportés, Amaury BREUILLE l'a rappelé tout à l'heure aussi, une dette qui certes, n'est pas très élevée mais qui a probablement pris de l'ampleur ces derniers temps, une projection des travaux sur un certain nombre d'années, font qu'il faut que nous y regardions de près pour pouvoir définir précisément ce que nous pourrions faire pour ne pas mettre la Ville de Niort dans une situation difficile dans quelques années. Je pense que vous serez tous conscients de cette problématique, et nous devons donc regarder très précisément, non seulement où nous en sommes, mais où nous allons, et c'est la raison pour laquelle, je l'ai dit aussi tout à l'heure, nous voulons fonctionner en autorisations de programme et crédits de paiement, ce qui permet une meilleure lisibilité et une meilleure transparence de la gestion du budget d'une collectivité. Sur les problématiques que nous allons rencontrer, Monsieur THEBAULT, en dehors du fait de parler de choses sur lesquelles on est tout à fait d'accord, et vous l'avez bien lu dans notre programme : le logement étudiant, tout ça, nous allons en parler, nous allons voir comment nous pouvons avancer ; ce que je peux vous dire d'ores et déjà, et comme ça je répondrai à la question que tout le monde se pose, c'est que nous regardons très précisément la faisabilité de la diminution du nombre de places de parking sur la Brèche, conformément à mon engagement, et je pense en plus que ce sera certainement possible. Cela nous permettrait de faire quelques économies, de redonner un peu de souplesse aux finances de la collectivité. Nous regardons aussi tout ce qui se passe au niveau du fonctionnement de la SOPAC, je crois que c'est indispensable de le faire, je ne peux pas vous dire aujourd'hui ce que nous avons comme résultat puisque nous commençons à le faire, mais je crois que ce sont des choses que nous devons absolument réaliser si nous voulons, demain, rentrer dans un programme qui est un peu plus offensif, vous l'avez tous dit.

Ensuite, concernant la Communauté d'Agglomération, vous savez que son installation va avoir lieu lundi prochain, que nous aurons les uns et les autres, beaucoup de sujets à traiter, que bien évidemment, j'ai déjà pris des contacts avec Monsieur Alain MATHIEU pour que nous mettions à plat un certain nombre de points qui sont à régler, le fameux « million » d'une part, le budget unifié d'autre part, que, je vous rappelle, la Ville de Niort, les conseillers, les délégués communautaires n'ont pas voté lorsque c'était le moment, et nous allons donc regarder comment nous pouvons avancer. La machine est en route pour trouver avec la Communauté d'Agglomération la meilleure solution pour avancer ensemble, faire des économies d'échelle et faire en sorte que ce ne soient pas nos concitoyens qui payent les pots cassés des débordements qui ont pu avoir lieu par le passé.

Nous faisons aussi la même démarche avec le Président du Conseil Général, c'est-à-dire que nous avons des relations qui permettront certainement un dialogue plus précis, plus constructif avec le Conseil Général que ce qu'il était par le passé. Donc, laissez le temps au Président du Conseil Général de s'installer, comme vous devez nous laisser le temps de nous installer pour préparer le budget, et je crois qu'ensuite nous serons dans la bonne voie et sur de bons rails pour pouvoir travailler, parce que nous avons, avec le Conseil Général, des partenariats importants à trouver. Je pense à des situations, comme à Dugesclin où va avoir lieu un déménagement dans peu de temps, il y a, là, une entrée de Ville, il y a un certain nombre de points, il y a une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain) qui rentre dans ce périmètre, et donc, le Conseil Général peut peut-être nous aider à aborder ces questions d'une manière plus partagée, de même avec la Région et aussi avec l'Etat. Nous ne souhaitons pas que l'Etat ne soit qu'un financeur, il est un financeur certainement, mais l'Etat peut partager aussi avec nous des projets.

**RETOUR SOMMAIRE**

Et donc, là encore, je compte bien faire en sorte que nous ayons des partenariats constructifs avec l'Etat. Et enfin, l'Europe : je crois que nous pouvons creuser un peu plus la façon de travailler avec l'Union Européenne et avec la Commission. Il y a des sujets qui méritent d'être travaillés à l'aune de l'aide européenne.

Concernant la structuration de la collectivité, un petit point pour vous dire que j'ai demandé à lancer une procédure pour le recrutement d'un Directeur Général des Services, puisque nous n'en avons pas depuis un petit moment ; ensuite, ça ne sera pas à moi d'organiser, je donnerai les grandes lignes, j'ai un peu de temps pour les déterminer, les délégations d'adjoints ont été données, les services de la Ville ont une certaine structuration, à nous, quand le Directeur Général des Services sera nommé, de voir avec lui comment on envisage cette relation entre les élus et les fonctionnaires.

Enfin, concernant les employés municipaux, je tiens à les rassurer, je pense que nous avons beaucoup d'efficacité à trouver, et il n'est pas question pour moi de limiter ou de réduire le nombre d'agents municipaux. Si nous pouvons l'augmenter nous le ferons. Ce que je souhaite, c'est que nous mettions toutes les conditions de notre côté pour que l'efficacité des uns et des autres soit maximale. Et dans cet esprit là, j'ai demandé très rapidement à Bernard JOURDAIN, de s'occuper de mettre en place un Agenda 21, puisque vous savez que cela permet de traiter ces problèmes là, et que le SDIS des Deux-Sèvres a mis en place un Agenda 21, ce qui a permis de limiter le nombre d'accidents du travail, le nombre de congés de maladie, et a permis en plus de faire en sorte que les agents du SDIS aillent travailler avec le sourire et dans de bonnes conditions. Je veux faire ça pour la Ville de Niort et les employés et fonctionnaires municipaux. Je souhaite que lorsqu'ils viennent travailler le matin, ils soient fiers de venir travailler pour la Ville de Niort, et que le soir ils partent chez eux en étant fiers d'avoir fait du travail pour nos concitoyens.

Voilà ce que je voulais vous dire sur les orientations budgétaires.

Je devrais peut-être vous le dire maintenant, ça me permettra de ne pas le faire à la fin : on parlait tout à l'heure du parking de la Brèche - nous aurons tout à l'heure quelques délibérations à passer, mais on les passera après – je voulais vous informer qu'après ce Conseil Municipal, nous allons nous rendre sur un certain nombre de lieux, en particulier sur l'esplanade de la Brèche, et poser sur les véhicules qui sont mal garés, ce petit document : « garé n'importe où, vous devenez gênant, l'espace que vous occupez est soumis à contravention, c'est ce que vous risquez si vous persévérez. Ne prenez pas toute la place en centre ville avec votre véhicule, nous vous invitons à respecter l'espace public », avec la liste des parkings et où les gens peuvent se garer, en l'occurrence le parking Marcel Paul qui n'est quasiment jamais rempli et qui a des tarifs qui sont véritablement bas. C'est une information que nous donnons, je veux que les niortais qui se garent dans des endroits comme celui-ci, de la même façon qu'autour du Donjon, dans quelques jours, soient pénalisés s'ils continuent.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 4 AVRIL 2008**

n° D20080112

**URBANISME ET AFFAIRES**  
**IMMOBILIERES**

**CONVENTION DE RÉPARTITION DES CHARGES  
COLLECTIVES DE CHAUFFAGE ENTRE LA VILLE DE  
NIORT ET HABITAT SUD DEUX-SÈVRES**

Madame le Maire expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort est propriétaire de locaux situés aux numéros 2 et 4 place Jacques de Liniers inclus dans un ensemble immobilier organisé en copropriété avec Habitat Sud Deux-Sèvres. L'installation de chauffage gaz est commune et gérée par ce dernier.

Le premier lot est occupé par l'association UNAFAM et le deuxième le sera par une antenne du Centre Socioculturel Centre-Ville compte-tenu des problèmes sociaux rencontrés dans le quartier.

Conformément au règlement de copropriété en date du 21 octobre 1986 fixant les règles nécessaires à la bonne administration de l'immeuble, à son entretien et à la participation de chaque propriétaire au paiement des charges, il y a lieu d'effectuer la répartition des consommations de chauffage (P1), de la maintenance de l'installation (P2) et des charges de gros entretien non récupérable (P3).

Je vous propose d'apporter une suite favorable à la convention de répartition de ces charges proposée par Habitat Sud Deux-Sèvres.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire à signer la convention ci-annexée.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Convention de répartition des charges collectives de chauffage

Chauffage Collectif Place Jacques Deliniers

Locaux aux N°2 et au N°4 de la place Jacques Deliniers - Niort.

HABITAT SUD DEUX SEVRES", dont le siège social est à Niort, 8 rue François Viète, représenté par son Directeur Général, Monsieur Philippe VARENNE

d'une part,

**ET**

La Ville de Niort, représentée par Madame Geneviève GAILLARD, Maire en exercice, agissant en vertu d'une Délibération du Conseil Municipal du 04 avril 2008

D'autre part,

**ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION :**

Les locaux sis au N°2 et au N°4 de la place Jacques Deliniers sont la propriété de la ville de Niort qui achève la réalisation de travaux d'aménagement intérieur en vue de leur location.

L'objet de la convention est de déterminer les conditions de répartition et de facturation des charges de chauffage imputables à chacun de ces 2 locaux.

**ARTICLE 2 – PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DU CHAUFFAGE ET DE L'ECS :**

Le principe de fonctionnement du chauffage et de l'ECS est le suivant :

- Chauffage : Les 2 locaux sont raccordés sur l'installation de chauffage collectif de l'ensemble des 40 logements locatifs sis « place Deliniers » et « rue Paul Bert ».
- ECS : Chacun des 2 locaux est équipé d'un ballon électrique individuel d'ECS.

**ARTICLE 3 – PRINCIPE DE RÉPARTITION DES CHARGES DE CHAUFFAGE :**

Il est convenu de **répartir les charges de chauffage (P1 + P2 + P3 + Electricité en chaufferie) au prorata des surfaces chauffées pondérées** des différences de hauteurs chauffées sous plafonds.

*Le compteur de calorie en place au 4 Deliniers lors de la visite du 31 janvier 2008 est donc abandonné pour cause de vétusté et d'incertitude quant aux locaux qu'il est sensé décompter. Il sera déposé par le gestionnaire de l'installation.*

Les surfaces chauffées sont les suivantes :

- Local N°2 place J.Deliniers = 83,08 m<sup>2</sup>
- Local N°4 place J.Deliniers = 101,10 m<sup>2</sup>

**RETOUR SOMMAIRE**

D'autre part,

- Les 2 locaux sont équipés de faux plafonds.
- La hauteur sous plafond béton étant de 3,50m.
- Alors que la hauteur sous plafond des 40 logements locatifs est de 2,50 m.

Les surfaces chauffées pondérées pour la répartition des charges sont donc les suivantes :

- **Local N°2 place J.Deliniers** =  $83,08 \text{ m}^2 * 3,50/2,50$  = **116,31 m<sup>2</sup>**
- 
- **Local N°4 place J.Deliniers** =  $101,10 \text{ m}^2 * 3,50/2,50$  = **141,54 m<sup>2</sup>**

**ARTICLE 4 – CHARGES À FACTURER :**

Les charges de chauffage comprennent :

- Le poste P1 – Consommation d'énergie gaz.
- Le poste P2 – Petit entretien récupérable.
- Le poste EL - Electricité
- Le poste P3 – Gros entretien non récupérable

Ces charges seront facturées par Habitat Sud Deux Sèvres à la Ville de Niort.

La facturation sera détaillée,

- par poste
- et par local,

Afin de permettre à la ville de Niort de refacturer à ses propres locataires.

Périodicité de facturation :

Les charges ainsi décrites feront l'objet d'une facturation une fois par an, sur la base des chiffres définitifs de la saison.

Ainsi, les charges relatives à la saison qui se déroule entre début septembre de l'année N et fin août de l'année N+1, seront facturées dans le courant du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année N+1.

La date de mise en service du chauffage est arrêtée au 1<sup>er</sup> Février 2008.

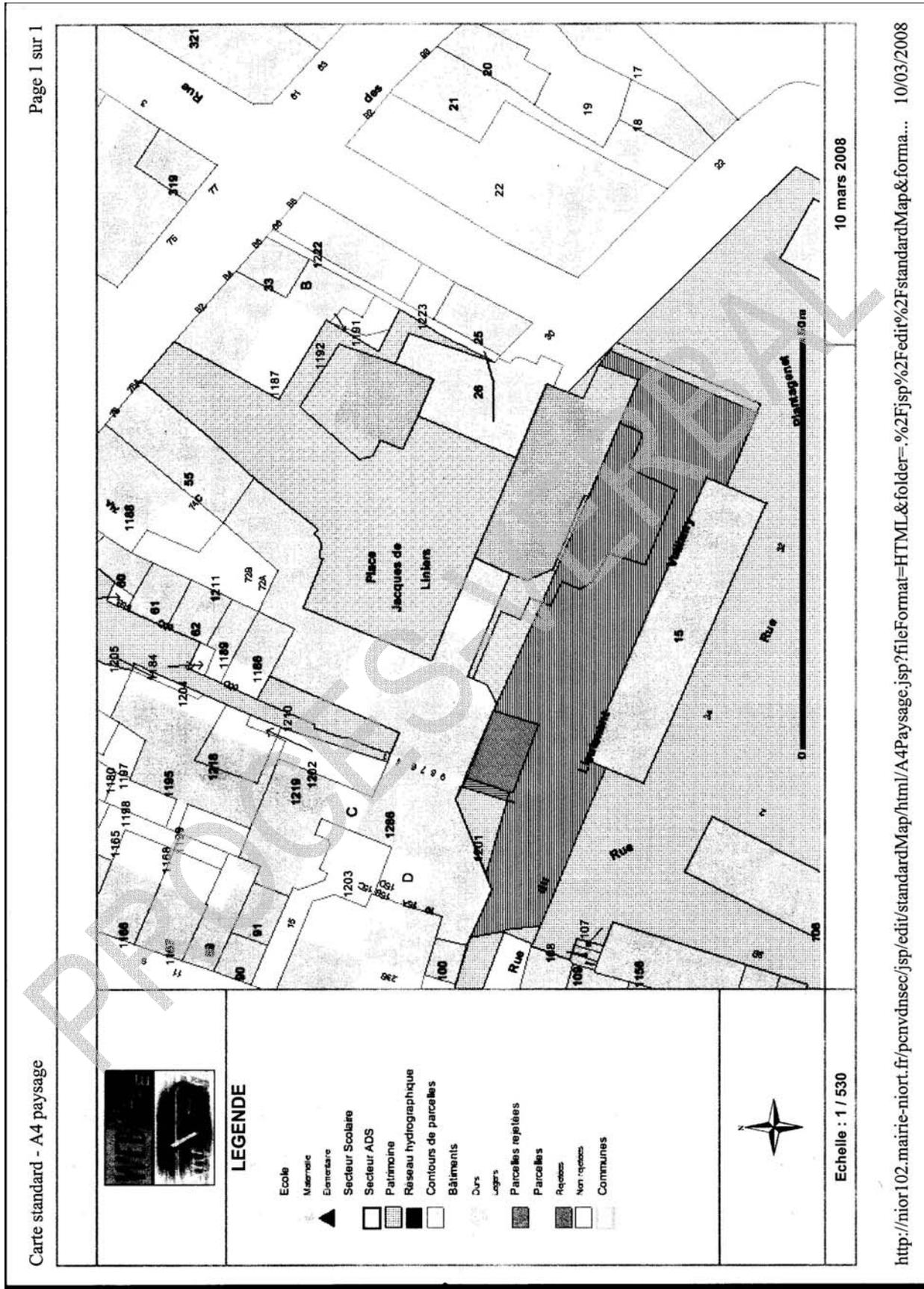
*Pour la saison 2007 / 2008, les montants à facturer seront pondérés du pourcentage représenté par le rapport entre « nombre de degré jour constaté à partir du 1<sup>er</sup> février 2008 / nombre de degré jour constaté sur l'ensemble de la saison de chauffage ».*

**ARTICLE 5 - DUREE**

La présente convention est établie pour une période de six ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008 renouvelable une fois par tacite reconduction.

Fait à NIORT, en trois exemplaire, le

Habitat Sud Deux Sèvres, Le Directeur Général	La Ville de Niort, Madame le Maire de Niort Députée des Deux-Sèvres  Geneviève GAILLARD
--	---



Page 1 sur 1

Carte standard - A4 paysage



**LEGENDE**

- Ecole
- Mairie
- Elementaire
- Secieur Scolaire
- Secieur ADS
- Patrimoine
- Reseau hydrographique
- Contours de parcelles
- Bâtiments
- Durs
- Légers
- Parcelles rejetees
- Parcelles
- Requetes
- Non requetes
- Communes



Echelle : 1 / 530

10 mars 2008

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 4 AVRIL 2008**

n° D20080113

**URBANISME ET AFFAIRES**  
**IMMOBILIERES**

**ALIGNEMENT RUE DU MOULIN - ACQUISITION LE**  
**MOIGNE - PARCELLE CADASTRÉE SECTION DY N° 75**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre du permis de construire qui lui a été accordé pour un projet sur la parcelle sise à St Liguire, rue du Moulin, N°56/58, M. Bruno LE MOIGNE a accepté de céder gratuitement à la Ville de NIORT une bande de terrain pour l'élargissement de cette voie. Cette cession concerne la parcelle cadastrée section DY N° 123 pour une superficie de 1a 28 ca.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de ladite parcelle ;
- autoriser Madame le Maire à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Me LOMINE, notaire à COULON (79).

Tous les frais relatifs à cette acquisition seront supportés par la Ville de NIORT et imputés au chapitre 21-8241-2111 du Budget Principal.

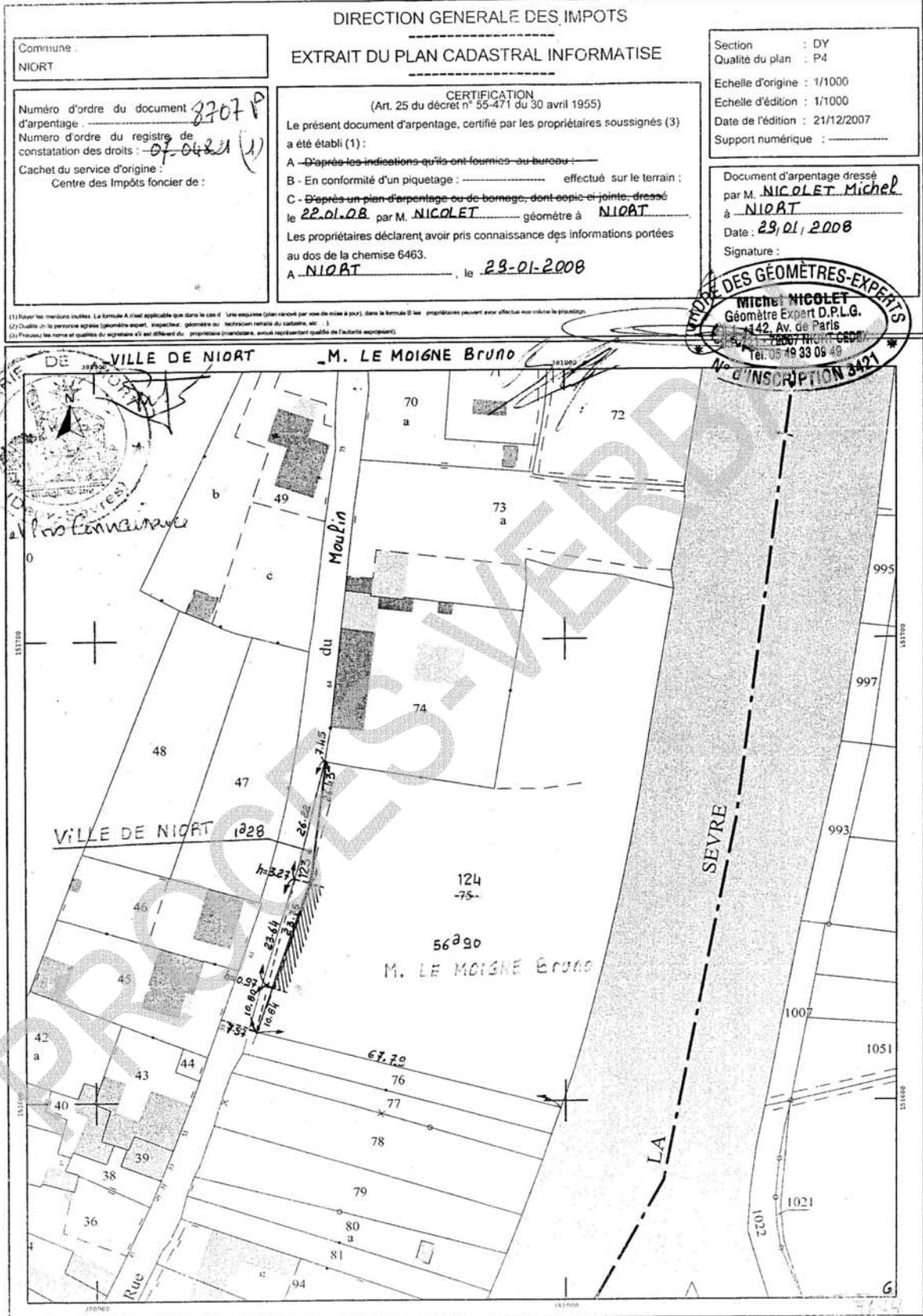
**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

RETOUR SOMMAIRE



RETOUR SOMMAIRE

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune : NIORT

Numéro d'ordre du document d'arpentage 8707 P  
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits 07-0421 (1)  
Cachet du service d'origine : Centre des Impôts foncier de :

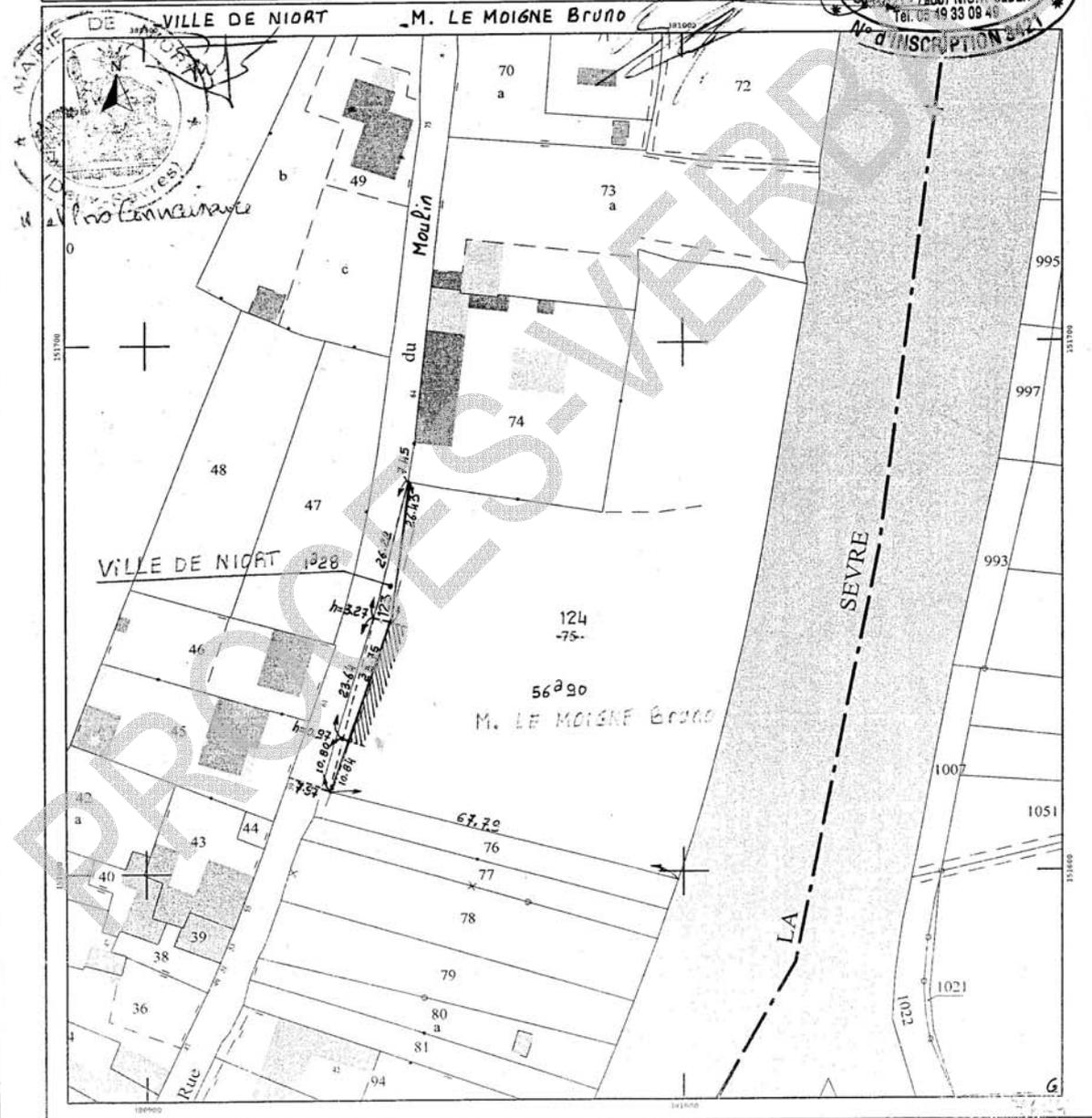
CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 22.01.08 par M. NICOLET géomètre à NIORT  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.  
A. NIORT le 23-01-2008

Section : DY  
Qualité du plan : P4  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 21/12/2007  
Support numérique :

Document d'arpentage dressé par M. NICOLET Michel à NIORT  
Date 23/01/2008  
Signature :



(1) Rayer les mentions surlées. La formule A n'est applicable que dans le cas où une enquête (sans retenue par son de rive à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, ingénieur, géomètre ou technicien-contrôleur du cadastre etc.)  
(3) Préciser les noms et qualités des signataires s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité compétente)



[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 4 AVRIL 2008**

n° D20080114

**URBANISME ET AFFAIRES**  
**IMMOBILIERES**

**ACQUISITION DE DEUX PARCELLES DE TERRAINS -  
ALLÉE EMMANUEL DE SAINTE-HERMINE**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

L'allée Emmanuel de Sainte-Hermine, qui permet la desserte d'un cœur d'îlot constitué de jardins à l'entrée de la rue Rouget de Lisle est classée dans le domaine privé de la Ville de NIORT.

Les propriétaires des parcelles cadastrées section ED N° 554 et 557, Mme BERTHELEMY Florence et M. DUARTE ont sollicité la Ville de NIORT pour que ces parcelles situées dans le prolongement de cette voie soient transférées à la Commune.

Ce transfert s'opérera à titre gratuit.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées section ED N° 554 d'une contenance de 96 m<sup>2</sup> et 557 d'une contenance de 38 m<sup>2</sup>, sises allée Emmanuel de Sainte-Hermine ;

- autoriser Madame le Maire à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Me CAZENAVE.

Tous les frais relatifs à cette acquisition seront supportés par la Ville de NIORT et imputés au chapitre 21-8241-2111 du Budget Principal.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Section : ED  
 Qualité du plan : P-1  
 Echelle d'origine : 1/1000  
 Echelle d'édition : 1/1000  
 Date de l'édition : 04/04/2006  
 Support numérique : \_\_\_\_\_

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
 B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;  
 C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le \_\_\_\_\_ par M. \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A. N. N. *Berthelemy* le 30/04/2006 *[Signature]*

M. CANTEAU

Numéro d'ordre du document : 25260  
 Numéro d'ordre de l'arpentage : \_\_\_\_\_  
 Numéro d'ordre du registre de constatation des droits : 00-1111  
 Cachet du service d'origine :  
 Centre des Impôts Foncier de  
**GENÈVE - Plans et Documents**  
 171, avenue de Paris  
 B.P. 558  
 79022 NIORT CEDEX  
 Téléphone : 05 49 09 08 05  
 Réception : de 8 h 30 à 12 h



DIRECTION GENERALE DES IMPOTS  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Section : ED  
Qualité du plan : P1  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 04/04/2006  
Support numérique :

N° d'ordre du document : 25260  
N° d'ordre du registre de constatation des droits : 25260  
Cachet du service d'origine :  
Centre des Impôts Foncier  
Centre des Impôts Foncier  
171, avenue de Paris  
B.P. 568  
79022 NIORT CEDEX  
Téléphone : 05 49 09 98 65  
Réception : de 8 h 30 à 12 h

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies - au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par M. géomètre à  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.  
A. N. N. Berthelemy le 06/09/2006  
M. CANTEAU

Document d'arpentage dressé par M. DUPUS Joël à Niort le 30/08/2006  
Signature



[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 4 AVRIL 2008**

n° D20080115

**URBANISME ET AFFAIRES**  
**IMMOBILIERES**

**ACQUISITION GUEGUEN - APPARTEMENT 8 RUE DU MURIER**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

L'immeuble en copropriété sis à NIORT 8 rue du Mûrier est composé de 4 lots correspondant à quatre appartements dont deux ont déjà été acquis par la Ville de NIORT pour l'extension de la crèche mitoyenne de ce bâtiment.

La vente d'un 3<sup>ème</sup> appartement a donné lieu à des transactions avec le propriétaire M. Hugues GUEGUEN qui ont abouti à un accord sur le prix de 50 000 € conforme à l'avis du service du Domaine.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition du lot appartenant à M. Hugues GUEGUEN, cadastré section BO N° 105, d'une contenance de 35 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 50 000 €;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Me PITRE.

Tous les frais relatifs à cette acquisition seront supportés par la Ville de NIORT et imputés au chapitre 8241-2138 du Budget Principal.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)



DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE  
TRESORERIE GENERALE DES DEUX-SEVRES



44, RUE ALSACE-LORRAINE  
79021 NIORT CEDEX  
TELEPHONE : 05.49.09.98.64  
TELECOPIE : 05.49.09.90.72  
RECEPTION : SUR RENDEZ-VOUS

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS SUR LA VALEUR VENALE

N° 2008/191 V 097

Enquêteur : Claude BUTEUX

Courriel : [claude.buteux@cp.finances.gouv.fr](mailto:claude.buteux@cp.finances.gouv.fr)

1. **Service consultant** : Ville de NIORT
2. **Date de la consultation** : 23 janvier 2008
3. **Opération soumise au contrôle** : Estimation d'un appartement en vue d'une acquisition amiable.
4. **Propriétaire présumé** : M. GUEGUEN Hugues -
5. **Description sommaire de l'immeuble** :

Commune de NIORT

Au rez-de-chaussée d'un immeuble à usage d'habitation sis 8, rue du Mûrier et cadastré section BO n° 105, un appartements de type 2, d'une surface habitable de 35 m<sup>2</sup>, constituant le lot n° 2 du règlement de copropriété, comprenant :

- entrée sur dégagement, séjour avec kitchenette, salle d'eau avec wc, une chambre et courette.

6. **Urbanisme - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value** :

En zone UCa au PLU. Situation en plein centre ville.

Immeuble ancien en bon état général.

Logement en état assez moyen, au niveau des nuisances d'un trafic de rue passante. Chauffage électrique.

Absence de cave, garage ou parking privatifs.

7. **Origine de propriété** : Acquisition en date du 28 septembre 2005, au prix de 40 000 €. (Vol. 2005 P n° 7839)

8. **Situation juridique** :

Jugement d'expropriation en date du 15 janvier 2008, ayant conclu à une valeur de 48 000 €.

9. **DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE** :

Déterminée par comparaison, la valeur vénale de l'appartement n'est pas supérieure à 50 000 €.

**10. Observations :**

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

A NIORT, le 24 janvier 2008

P. Le Trésorier-Payeur Général  
et par délégation,  
L'Inspecteur,  
Claude BUTEUX

PROCES-VERBAL



[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 4 AVRIL 2008**

n° D20080116

**URBANISME ET AFFAIRES**  
**IMMOBILIERES**

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DE LA  
ROUSSILLE (RÉGULARISATION D'ALIGNEMENT)**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Lors de la réalisation de leurs constructions 123 et 125 rue de la Recouvrance et rue de la Roussille, les propriétaires concernés devaient rétrocéder gratuitement à la Ville la partie frappée d'alignement correspondant à la parcelle cadastrée section AY n° 554 de 257 m<sup>2</sup>. Celle-ci se trouve de fait aujourd'hui incorporée au Domaine Public Communal.

Il convient de procéder à cette régularisation par l'acquisition à titre gratuit de la parcelle AY n° 554 à la SCI Roussille Recouvrance, pour laquelle les mandataires ont donné leur accord.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition à intervenir ;
- autoriser Madame le Maire à signer l'acte à intervenir et à payer tous les frais et droits en résultant et imputés au compte 2112-8221 du budget.

**LE CONSEIL ADOPTE**

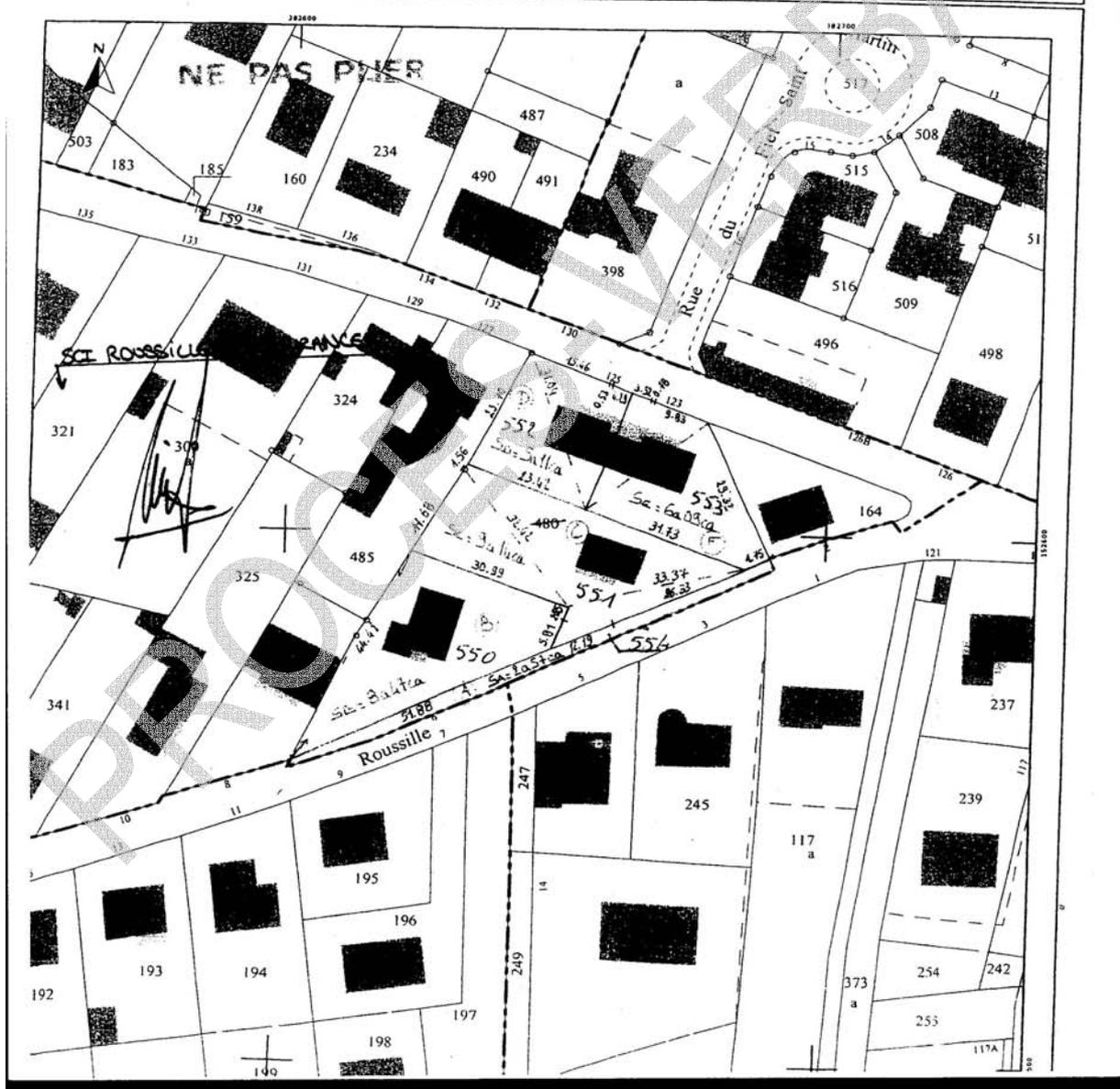
Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

**DIRECTION GENERALE DES IMPOTS**  
**EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE**

Commune : <b>NIORT</b>	Section : AY Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/1000 Date de l'édition : 12/06/2006 Support numérique :	Numéro d'ordre du document d'arpentage : Numéro d'ordre du registre de constatation des droits : <b>06 294</b>
<b>CENTRE DES IMPOTS FONCIERS</b> <b>Cadastre - Plans et Documentation</b> 171, avenue de Paris B.P. 558 79022 NIORT CEDEX Téléphone : 06 49 00 98 05 Réception : de 8 h 30 à 12 h	<p style="text-align: center;"><b>CERTIFICATION</b> (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)</p> <p>Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1):</p> <p>A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;</p> <p>B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;</p> <p>C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par M. _____ géomètre à _____</p> <p>Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.</p> <p>A _____, le _____</p>	
		Document d'arpentage dressé par M. <b>DUBUIS</b> à <b>NIORT</b> Date <b>2 07 2006</b> Signature: <i>[Signature]</i>



[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 4 AVRIL 2008**

n° D20080117

**RISQUES MAJEURS ET  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**COTISATION ANNUELLE 2008 VERSÉE À L'ARLA -  
ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DES VALLÉES DU  
LAMBON ET DE SES AFFLUENTS**

Madame le Maire expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,

La ville de Niort est adhérente depuis 1997 à l'Association pour la restauration des vallées du Lambon et de ses affluents (ARLA). L'association regroupe les collectivités riveraines des cours d'eau concernés, qui participent au financement selon une répartition qui fait intervenir le potentiel fiscal et le linéaire de berge relevant de chaque entité.

La part de cotisation acquittée par la ville de Niort s'élève à 55,13% du montant fixé par l'Assemblée générale. Ainsi après l'assemblée générale qui s'est tenue le 7 mars 2008, la cotisation 2008 s'établit pour Niort à la somme de 9 191 €

L'association a notamment réalisé en 2007 :

- Une étude bilan du contrat de restauration et d'entretien du Lambon arrivé à son terme. Le bureau d'études proposera un nouveau plan de gestion du Lambon et de ses affluents en lien avec les objectifs européens pour 2015, sous réserve cependant de la mise en place d'une structure appropriée pour réaliser certains travaux pour se conformer aux dispositions de la loi sur l'eau.
- Des interventions d'entretien (campagnes d'arrachage de jussie, débroussaillage de sources, pose de clôtures de protection, réhabilitation de frayères...).
- Des actions de communication via son bulletin de liaison « Lambon point ».

Le programme prévisionnel pour 2008 comprend les mesures suivantes :

- campagne d'arrachage de la jussie à la confluence avec la Sèvre,
- pose de clôtures de protection, réhabilitation de frayères,
- création de zones humides ayant un intérêt floristique et faunistique,
- plantation d'arbres,
- inventaire orchidées ...
- actions de communication et de sensibilisation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire à inscrire au budget 2008 (011-8331-6281) les crédits nécessaires au versement d'un montant de 9.191 € à l'association ARLA
- autoriser à verser la cotisation annuelle 2008

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	2

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

*Madame le Maire*

Le montant de cette subvention est de 9 191 € et je vous demande donc de l'approuver sachant qu'à titre personnel je ne prendrai pas part au vote.

*Jérôme BALOGE*

Cette cotisation est-elle en augmentation ou en baisse ? Quelle est son évolution depuis l'an dernier ?

*Madame le Maire*

Il doit y avoir 200 ou 250 euros d'augmentation cette année. L'Association pour la Restauration de la vallée du Lambon et de ses Affluents fait varier le montant des cotisations des collectivités en fonction des travaux réalisés. Il y a deux ans, vous avez eu une très forte diminution. Dans les conventions que nous avons signées avec les collectivités, nous répercutons les hausses et les baisses sur les cotisations.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 4 AVRIL 2008**

n° D20080118

**DIRECTION RESSOURCES  
HUMAINES**

**CRÉATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS À LA PATINOIRE**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La patinoire, qui a été rénovée et agrandie, accueille un large public jeune, notamment durant les week-ends et les vacances scolaires.

Afin d'assurer, dans de bonnes conditions, l'accueil et la distribution des patins jusqu'au 30 juin date de sa fermeture estivale, il est nécessaire de renforcer l'équipe des personnels permanents pendant ces périodes.

C'est pourquoi, il est proposé de créer, pour une durée de 3 mois, sur la base de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, 6 emplois d'agents d'accueil qui interviendront durant les week-ends et les vacances scolaires.

Ces emplois seront rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de la grille des adjoints d'animation.

Les crédits sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la création de six emplois d'agents d'accueil à la patinoire pour les périodes précitées.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 4 AVRIL 2008**

n° D20080119

**DIRECTION RESSOURCES  
HUMAINES**

**MISES À DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRÈS DE  
L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La ville de Niort et l'Office Municipal des Sports souhaitent mettre en place, pendant les vacances scolaires, des activités sportives dont l'objectif est de permettre aux jeunes de 7 à 11 ans, des différents quartiers, de découvrir et de s'initier à des pratiques sportives.

Aussi, afin de finaliser ce partenariat et de permettre le bon déroulement des activités sportives, il est proposé de mettre à disposition deux agents municipaux auprès de l'Office Municipal des Sports pendant les périodes concernées.

A cet effet, une convention de mise à disposition doit être signée.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition de personnel pour l'organisation de la semaine du sport avec l'OMS
- autoriser Madame le Maire à la signer

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONVENTION**  
**Mise à disposition de deux agents de la ville de Niort**  
**auprès de**  
**l'Office Municipal des Sports**

Entre les soussignés :

La ville de Niort, représentée par Madame Geneviève GAILLARD, Maire de Niort, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2008 ;

d'une part,

ET

L'Office Municipal des Sports, représenté par M. Jacques FOUQUET-METIVIER, son Président dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration en date du 28 avril 2004 ;

d'autre part,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 modifié relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux ;

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE PREMIER** : La présente convention a pour objet la mise à disposition, à titre onéreux, auprès de l'Office Municipal des Sports de deux agents de catégorie C de la ville de Niort, du 7 au 11 avril 2008 inclus. Ces derniers seront chargés de l'animation d'activités sportives auprès des enfants accueillis par l'OMS dans le cadre de la découverte des pratiques sportives.

**ARTICLE 2** : Afin d'assurer la mission dont est investi l'Office Municipal des Sports, durant la période de mise à disposition, les intéressés exerceront, leurs fonctions à temps complet.

**ARTICLE 3** : Les intéressés seront placés sous l'autorité conjointe de Monsieur le Président de l'Office Municipal des Sports et de Madame le Maire de Niort qui fixeront leurs conditions de travail et prendront les décisions relatives à leurs congés annuels. La ville de Niort en est tenue informée.

**ARTICLE 4** : Le pouvoir disciplinaire appartient à Madame le Maire de Niort. Elle peut être saisie par Monsieur le Président de l'Office Municipal des Sports.

**RETOUR SOMMAIRE**

**ARTICLE 5** : Les intéressés continueront à percevoir de la ville de Niort, la rémunération afférente à leur grade, ainsi que le régime indemnitaire correspondant.

L'Office Municipal des Sports remboursera à la Ville la totalité de la rémunération, ainsi que les charges patronales correspondant à l'indice majoré des intéressés.

Le paiement des sommes dues par l'Office Municipal des Sports interviendra auprès de Monsieur le Receveur sur présentation d'un titre de recette émis à l'issue de la période de mise à disposition.

**ARTICLE 6** : La ville de Niort supportera seule la charge des prestations servies en cas de maladie lorsque celle-ci provient de l'une des causes exceptionnelles prévues par l'article L27 du Code des Pensions Civiles et Militaires, de Retraite ou d'un accident survenu dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice des fonctions. En outre, elle supporte seule la charge de l'allocation temporaire d'invalidité prévue par les dispositions des articles R 417-21 du Code des Communes et du décret n° 63-1346 du 24 décembre 1963 modifié.

**ARTICLE 7** : La présente convention pourra prendre fin à la demande de Madame le Maire de la ville de Niort, de Monsieur le Président de l'Office Municipal des Sports ou des intéressés, par lettre recommandée précisant la date d'effet de la dénonciation et adressée avant cette date.

A Niort, le .....

<p>Monsieur le Président de l'Office Municipal des Sports</p> <p>Jacques FOUQUET-METIVIER</p>	<p>Madame le Maire de Niort Députée des Deux-Sèvres</p> <p>Geneviève GAILLARD</p>
---	---

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 4 AVRIL 2008**

n° D20080120

**ENSEIGNEMENT**

**CONVENTION AIDE AUX LOISIRS - ANNÉE 2008**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort contractualise chaque année avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres afin de bénéficier d'un soutien financier pour l'accueil, en accueils de loisirs (ex centres de loisirs), des enfants des familles aux ressources les plus faibles.

L'aide aux loisirs, versée par la CAF, est perçue par la Ville de Niort qui la déduit des ses tarifs lors de la facturation aux familles concernées.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser le recouvrement de cette prestation à l'imputation budgétaire 74-4223-7478.
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention aide aux loisirs avec la CAF.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

## CONVENTION AIDE AUX LOISIRS

Caf des Deux-Sèvres – 51, route de Cherveux – 79034 NIORT cedex 9

N° Dossier | 2008 151 |

**Du 01 / 01 / 2008 au 31/12/2008**

Accueils de Loisirs sans Hébergement : Enfants jusqu'à 11 ans

Entre: la CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES des DEUX-SEVRES  
51, Route de Cherveux - 79034 NIORT CEDEX 9

représentée par : Madame BOUZOU - DIRECTRICE

et l'ORGANISME ou ASSOCIATION GESTIONNAIRE

VILLE DE NIORT

79 000 NIORT

de l'accueil de loisirs sans hébergement

Bureau / Chantemerle / Pérochon / Michelet  
Aubigné / Pasteur

79 000 NIORT

représenté par Mr – Mme \_\_\_\_\_

exerçant les fonctions de \_\_\_\_\_

Conformément aux orientations de l'Action Sociale familiale définies et votées par son Conseil d'Administration, la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres a vocation à soutenir l'accueil organisé dans les accueils de Loisirs Sans Hébergement dans le respect des textes réglementaires en vigueur et habilité par la Direction Jeunesse et Sports.

### **ARTICLE 1 - POPULATION ACCUEILLIE**

Le Centre propose un accueil des enfants jusqu'à 11 ans révolus pendant les vacances scolaires.

Une extension aux enfants de 12 à 14 ans est envisageable, sur demande du gestionnaire, au vu du projet pédagogique, et après validation par la CAF.

L' aide aux loisirs a pour objectif de faciliter l'accessibilité financière des enfants en accueils de loisirs sans hébergement, ainsi qu'aux séjours courts de 3 nuits et séjours de vacances d'une durée maximum de 5 nuits, accessoires à un accueil sans hébergement, prévus dès la déclaration annuelle et intégrés au projet éducatif de l'accueil de loisirs.

### **ARTICLE 2 - CONDITIONS RELATIVES AUX ETABLISSEMENTS**

La structure s'engage à accueillir l'ensemble de la population du territoire en particulier les familles allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales.

L'équipement doit proposer :

- un encadrement qualifié  
une ouverture et un accès à tous visant à favoriser la mixité sociale,
- une implantation territoriale des structures en adéquation avec les besoins locaux,
- des activités diversifiées nécessaires à l'épanouissement des enfants en adéquation avec la réglementation relative aux équipements et service d'accueil des mineurs (décret n° 2006-923 du 26/07/2006)

L'organisme gestionnaire s'engage à assurer le fonctionnement de la structure d'accueil, conformément aux principes généraux de la déclaration et à informer la Caisse d'Allocations Familiales de toute modification relative à cette déclaration.

Les principes généraux de la déclaration portent sur les points suivants (décret du 22/09/2006) :

- Dépôt de déclaration obligatoire par l'organisateur au moins deux mois avant le début de l'accueil auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du lieu du siège social. La périodicité de la déclaration est celle de l'année scolaire.
- Délivrance d'un récépissé par le représentant de l'Etat à l'issue de la déclaration. Il est un simple accusé de réception et n'a pas valeur d'autorisation.
- Informations complémentaires portant sur l'identité des encadrants au plus tard huit jours avant le début de l'accueil.

*La structure doit élaborer obligatoirement un projet éducatif répondant à un principe de neutralité philosophique, syndicale, politique et religieuse et prenant en compte la place des parents.*

### **ARTICLE 3 - AIDE aux LOISIRS**

L'aide aux loisirs demeure réservée aux allocataires relevant du Régime Général, de la Poste, de France Télécom, aux agents de l'Etat et de l' Education Nationale, bénéficiaires de Prestations Familiales et justifiant d'un Quotient Familial inférieur ou égal à **770 €**.

La Caisse d'Allocations Familiales contribue au financement des accueils de Loisirs sans Hébergement, au moyen d'**une enveloppe globale pour 2008**.

Elle est déterminée à partir du volume d'activité réalisé pour l'année civile 2007.

Le montant versé est fractionné en deux parties :

- 70 % au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2008 (sous réserve d'avoir consolidé l'année 2007)
- le solde sera payé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2009 après contrôle de la réalité de l'accueil et au vu du tableau récapitulatif "relevé des inscriptions" de chaque période de vacances scolaires de l'année 2008.

**Le Gestionnaire lors de l'inscription de l'enfant, et à chaque période de vacances scolaires consulte par le site Internet [www.caf.fr](http://www.caf.fr) le Quotient Familial de la famille, l'annote et porte la date de la consultation.**

Le Gestionnaire doit appliquer la tarification en tenant compte de la participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales soit :

- QF	0 €	à	460 €	=	8 € / Jour (4 € la demi-journée)
- QF	461 €	à	770 €	=	3 € / Jour (1,5 € la demi-journée)

La Caisse d'Allocations Familiales reste à disposition des personnes administratives des structures pour toutes demandes complémentaires d'information.

### **ARTICLE 4 - CONTROLES MENES PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

La Caisse d'Allocations Familiales est fondée à exercer à tout moment des contrôles sur pièces et sur place afin de s'assurer du bon usage des fonds publics au bénéfice des usagers et d'évaluer la qualité des services qu'elle finance.

A ce titre, elle pourra vérifier l'adéquation entre les documents transmis à la Caisse d'Allocations Familiales et la réalité de l'activité.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention s'applique du 1<sup>er</sup> JANVIER 2008 au 31 DECEMBRE 2008.

Le non respect des termes de cet avenant entraîne sa dénonciation immédiate et le remboursement des sommes versées indûment par la Caisse d'Allocations Familiales.

Date :

CAISSE D'ALLOCATIONS  
FAMILIALES des DEUX-SEVRES

La Directrice,

M.C. BOUZOU

ORGANISME GESTIONNAIRE  
De l'accueil de Loisirs sans Hébergement

NOM - Prénom

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 4 AVRIL 2008**

n° D20080121

**ENSEIGNEMENT**

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT  
PRESTATION DE SERVICE 'ACCUEIL DE LOISIRS 3-18  
ANS'**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

En 2003, la Ville de Niort a signé la convention Prestation de Service avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres. Sous réserve de répondre aux exigences de la CAF concernant notamment la qualité d'accueil et la mise en place d'une tarification adaptée aux ressources des familles, la Ville de Niort bénéficiait annuellement et jusqu'au 31 décembre 2006 d'un soutien financier proportionnel aux nombres d'enfants allocataires accueillis. Cette convention a été reconduite par un avenant pour l'année 2007.

La Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres propose d'établir une nouvelle convention pour l'année 2008, renouvelable par demande expresse.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le recouvrement de cette prestation à l'imputation budgétaire 74-4223-7478.
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement prestation de service 'Accueil de loisirs 3-18 ans' avec la CAF.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

N° dossier 2008 150

2008 151

**CONVENTION D'OBJECTIFS  
ET DE FINANCEMENT**

**PRESTATION DE SERVICE  
ACCUEIL DE LOISIRS  
3 – 18 ans**

Entre :

l'Organisme ou Association Gestionnaire

VILLE DE NIORT

79 000

NIORT

de l'accueil de loisirs

Brizeaux / Chamtemerle / Pirochon / Michelet

Aubigné / Pasteur

79 000

NIORT

représentée par M. Mme Geneviève GAILLARD

exerçant les fonctions de Maire de Niort

E-mail : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Agissant en vertu d'une délibération du  
Et: Conseil Municipal du 6 avril 2008

**La CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES DEUX-SEVRES**  
51, route de Cherveux  
79034 NIORT CEDEX 9

représentée par Madame BOUZOU, Directrice

ci-après désignée « la Caf »



Tél. : 0 820 25 79 10  
Fax : 05 49 06 35 56  
www.caf.fr

### **PREAMBULE**

Les Caisses d'Allocations Familiales poursuivent une politique d'action sociale familiale articulée autour de deux finalités :

- Améliorer la vie quotidienne des familles, par une offre adaptée de services et d'équipements.
- Mieux accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.

Au travers de diagnostics partagés, elles prennent en compte les besoins des familles et les contributions des partenaires.

Les habitants et les usagers sont associés à l'expression des besoins sociaux et à la définition des modalités pour les satisfaire.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur des territoires qui en sont dépourvus. Elle se traduit, entre autres, par une fréquentation optimale des structures.

L'offre de service doit bénéficier à l'ensemble des familles et accorder une attention particulière aux familles à revenus modestes notamment au travers d'une politique tarifaire adaptée.

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accueil de loisirs ».

La convention a pour objet de :

- Prendre en compte les besoins des usagers,
- Déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre,
- Fixer les engagements réciproques entre les cosignataires.

La convention est constituée par les documents contractuels suivants :

- Les présentes dispositions,
- L'annexe 1 relative à la liste des pièces justificatives à fournir.
- L'annexe 2 relative aux périodes de fonctionnement.

### **ARTICLE 2 – CHAMP DE LA CONVENTION**

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accueil de loisirs ».

Dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, les Caf contribuent au développement et au fonctionnement d'équipements de loisirs.

- En cohérence avec leur financement antérieur et en intégrant les aménagements réglementaires, les Caf soutiennent le développement et le fonctionnement des accueils sans hébergement déclarés aux services départementaux de la jeunesse et des sports.

Les Caf peuvent aussi participer au titre de la prestation de service « Accueils de loisirs » au soutien d'accueils avec hébergement sous certaines conditions :

- Les séjours courts de trois nuits consécutives au plus, accessoires à un accueil sans hébergement, sous réserve qu'ils soient déclarés et intégrés au projet éducatif de cet accueil.
- Les séjours d'une durée maximum de cinq nuits et six jours, sous réserve qu'ils respectent les conditions cumulatives détaillées ci-après :
  - o être réellement intégrés, dès l'origine, au projet éducatif de l'accueil de loisirs (ces séjours devront être explicitement mentionnés dans le projet).
  - o faire l'objet d'une déclaration en tant que séjour de vacances.

La prestation de service « accueil de loisirs » ne peut pas être attribuée aux accueils :

- o organisés par des établissements d'enseignement scolaire ;
- o ne relevant pas du régime de protection des mineurs accueillis hors du domicile parental ;
- o dont la mission relève de la protection de l'enfance ;
- o destinés à un public nécessitant une prise en charge spécifique (protection judiciaire de la jeunesse, etc.).

Les périodes de fonctionnement de la structure sont détaillées et complétées en annexe 2.

### **ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DU GESTIONNAIRE**

#### **Au regard de l'activité gérée par le gestionnaire**

Le gestionnaire s'engage à ne pas avoir vocation essentielle de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et à ne pas exercer de pratique sectaire.

Le gestionnaire met en œuvre un projet éducatif et social de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté.

Il s'engage à proposer des services et/ou des activités ouvertes à tous les publics, en respectant les principes d'égalité de traitement.

Il s'engage à informer la Caf de tout changement apporté dans :

- Les statuts,
- Le règlement intérieur,
- L'activité (installation, organisation, fonctionnement, gestion),
- Les règles relatives aux conditions de travail et de rémunération du personnel, organigramme),
- Les prévisions budgétaires intervenant en cours d'année (augmentation ou diminution des recettes et dépenses).

- **Au regard du public visé par la présente convention**

Le gestionnaire s'engage à offrir un service de qualité, accessible à tous, répondant aux besoins du public, en recherchant sa participation et en respectant les règles de confidentialité.

Il s'engage notamment en matière de :

- o une ouverture et un accès à tous visant à favoriser la mixité sociale ;
- o une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources ;
- o une implantation territoriale des structures en adéquation avec les besoins locaux ;
- o la mise en place d'activités diversifiées excluant les cours et les apprentissages particuliers.

- **Au regard des pièces justificatives**

Le gestionnaire s'engage sur la production chaque année dans les délais impartis, soit au 31 mars n+1, des pièces justificatives qui sont détaillées en annexe 1.

Il s'engage à adresser à la Caf, les documents d'activité intermédiaires de l'année n et définitifs de l'année n-1 ainsi que le compte rendu détaillé d'activité.

Le gestionnaire est garant de la qualité et de la sincérité des pièces justificatives qui sont détaillées en annexe.

Les justificatifs peuvent être fournis indifféremment sous forme d'originaux, de photocopies, de télécopies, de courriels, sauf demande expresse de la Caf.

Le gestionnaire s'engage à conserver dans un lieu unique durant toute la convention et pendant 6 ans après le dernier versement tous les justificatifs comptables, financiers et administratifs relatifs à la présente convention.

- **Communication**

Le gestionnaire s'engage à faire mention de l'aide apportée par la Caf dans les informations et documents administratifs destinés aux familles et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications et affiches visant le service couvert par la présente convention.

- **Au regard des obligations légales et réglementaires**

Le gestionnaire s'engage au respect des conditions légales et réglementaires en matière d'accueil de mineurs, de conditions d'encadrement, de participation des familles, de modalités de prise en charge du jeune, etc.

Tout contrôle des services de l'Etat et notamment de la direction départementale de la jeunesse et des sports concluant à un non respect de la réglementation entraîne la suspension immédiate de la prestation de service et le remboursement des sommes correspondantes déjà versées.

Le gestionnaire s'engage au respect sur toute la durée de la convention, des dispositions légales et réglementaires notamment en matière :

- D'agrément, de conditions d'ouverture, de création de service, d'assurance, ...
- D'hygiène, de sécurité et d'accueil du public,
- De droit du travail,
- De règlement des cotisations Urssaf, de police d'assurance.

- **Au regard de la tenue de la comptabilité**

Le gestionnaire s'engage à tenir une comptabilité générale et une comptabilité analytique distinguant chaque activité et à valoriser les contributions à titre gratuit (locaux, personnels...).

Il est à noter que la valorisation du bénévolat, n'est pas incluse dans l'assiette de calcul de la prestation de service.

Le gestionnaire s'engage à produire un état descriptif des biens meubles et immeubles mis à disposition avec indication de l'origine et des conditions juridiques d'occupation des locaux et du montant des loyers et charges locatives supportées.

**ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DE LA CAF**

En contrepartie du respect des engagements mentionnés, ci-dessus, la Caf s'engage à apporter sur la durée de la présente convention :

- Le versement de la prestation de service « accueil de loisirs »
- Une fonction de conseil et d'accompagnement.

La convention portant sur une aide financière soumise à conditions (barème ), la Caf fait parvenir chaque année au gestionnaire les éléments actualisés, ainsi que les documents à compléter, nécessaires au versement de l'aide.

Ces documents pourront être adressés au gestionnaire par télétransmission.

**ARTICLE 5 – MODALITES DE FINANCEMENT**

Le paiement s'effectue sur production de pièces justificatives selon les dispositions précisées ci- après.

Plusieurs catégories de pièces justificatives sont nécessaires :

- Les pièces nécessaires à la signature de la convention pour l'ouverture du droit,
- Les pièces qui permettent le versement d'acomptes,
- Les pièces qui permettent la régularisation de la prestation de service.

**5-1 Pièces justificatives nécessaires à l'ouverture du droit**

La convention est conclue en fonction des pièces justificatives produites décrites en annexe 1.

**5-2 Pièces justificatives nécessaires au paiement****- Acomptes**

Le paiement des acomptes (70 % des droits du dernier exercice liquidé) est effectué en fonction des pièces justificatives listées en annexe 1, produites au plus tard le 31 mars de l'année.

**- Régularisation / paiement**

Chaque année, un ajustement s'effectuera au moment de la liquidation du droit réel, basé sur le bilan d'activité et la production des justificatifs, dans les délais impartis.

Ce qui peut entraîner :

- Un versement complémentaire,
- La mise en recouvrement d'un indu.

Celui ci est remboursé directement à la Caf ou fait l'objet d'une régularisation sur la prestation de service due au titre de l'exercice suivant.

L'absence de fourniture de justificatifs au 30 juin n+1 peut entraîner le non versement du solde, voire la récupération des montants versés.

**5-3 Mode de calcul**

La CAF verse une prestation de service d'objectifs et de financement, basée sur l'unité de compte retenue selon la nature de l'accueil :

- Pour les accueils de loisirs, l'unité de compte correspond à l'heure enfant payée par la famille.

La pratique d'une tarification basée sur des forfaits peut être acceptée uniquement si elle n'entraîne pas d'écart importants entre la fréquentation effective du service et la facturation aux familles.

Conformément au tableau des prix plafonds des prestations de service, actualisé annuellement par la Cnaf, pour calculer la prestation de service, la journée en accueil de loisirs correspond à huit heures, quel que soit le mode de facturation retenu (à la journée ou à l'heure).

Pour les séjours organisés dans le cadre d'un accueil de loisirs, n'excédant pas cinq nuits consécutives, la journée enfant sera assimilée à dix heures enfant, dans le calcul de la prestation de service ordinaire.

**Montant de la prestation de service = 30 % x prix plafond<sup>1</sup> x heures enfants<sup>2</sup>**

#### **ARTICLE 6 – SUIVI DES ENGAGEMENTS ET EVALUATION DE LA CONVENTION**

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi réalisé en concertation. La Caf et le gestionnaire conviendront conjointement des modalités de suivi des engagements.

Chaque année, la Caf procède à l'évaluation des projets qu'elle soutient, recherchant une démarche partagée.

Le gestionnaire, en concertation avec la Caf, doit procéder à des enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires de l'équipement, qu'il transmet à la Caf.

L'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles la Caf a apporté son concours, sur un plan qualitatif comme quantitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre la Caf et le gestionnaire.

L'évaluation porte notamment sur :

- la conformité des résultats au regard des objectifs mentionnés à l'article 2 de la présente convention,
- sur l'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général,
- sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention.

#### **ARTICLE 7 – CONTROLE DE L'ACTIVITE FINANCEE DANS LE CADRE DE CETTE CONVENTION**

Le gestionnaire doit pouvoir justifier en permanence de l'emploi des fonds reçus auprès de la Caf.

La Caf, avec le concours éventuel de la Cnaf et/ou d'autres Caf dans le cadre d'interventions mutualisées, procède à des contrôles sur pièces et/ou sur place, pour l'ensemble des exercices couverts par cette convention, afin de vérifier la justification des dépenses effectuées au titre de la présente convention, sans que le gestionnaire ne puisse s'y opposer.

<sup>1</sup> Le prix plafond est fixé annuellement par la Cnaf.

<sup>2</sup> Pour les accueils de loisirs, il s'agit des heures enfants payées par les familles.

Le partenaire s'engage à mettre à la disposition de la Caf et le cas échéant de la Cnaf, tous les documents nécessaires à ces contrôles, notamment livres, factures, bulletins de salaires, comptabilité analytique, registre de présences, ressources des familles, facturation aux familles, déclaration DDJS, organigramme, état du personnel, contrats de travail, rapports d'activité...). Outre l'exercice en cours, la Caf peut procéder à des contrôles sur les trois derniers exercices liquidés.

Le contrôle fait l'objet d'une procédure contradictoire. Il peut entraîner une régularisation, la récupération des sommes versées ou le versement d'un rappel.

Le refus de communication de justificatif(s), rapport ou tout autre document entraîne la suppression du financement de la Caf et la récupération des sommes versées non justifiées.

#### **ARTICLE 8 – REVISION DES TERMES**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 2.

#### **ARTICLE 9 – RESILIATION - SUSPENSION DE LA CONVENTION**

La présente convention peut être dénoncée, chaque année, à la date anniversaire par l'une ou l'autre des parties signataires, moyennant un préavis de 3 mois adressé par lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

Elle peut être également résiliée d'office, sans préavis, par la Caf, en cas de disparition ou de dissolution du partenaire, de constatation d'usage des fonds versés par elle non conforme à leur destination ou en cas d'infraction aux lois et règlements en vigueur.

Le non respect d'un des termes de la convention, les cas de retard répétés, la non exécution ou la modification d'un des termes de la convention sans la signature d'un avenant tel qu'indiqué à l'article 8 de la présente convention peuvent entraîner :

- La suspension immédiate des versements,
- La diminution des versements,
- La récupération des sommes versées,
- La dénonciation immédiate de la convention.

Les sommes non utilisées ou ayant fait l'objet d'un usage non conforme à leur destination feront alors l'objet d'un reversement à l'agent comptable de la Caf.

**ARTICLE 10 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention de financement est conclue du 01-01-2008 au 31-12-2008.  
Elle se renouvelle par demande expresse.

**ARTICLE 11 – LITIGE**

En cas de litige résultant de l'application de la présente convention, le siège de la Caisse d'Allocations Familiales est attributif de juridiction.

Il est établi un original de la convention financière pour chacun des cosignataires.

Toutes les pages de la convention et ses annexes sont paraphées par les cocontractants.

Fait à Niort, le 25 AVR. 2008 en 3 exemplaires

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES  
DES DEUX-SEVRES

La Directrice



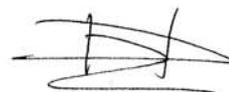
M.C. BOUZOU

ORGANISME GESTIONNAIRE  
STRUCTURE ACCUEIL DE LOISIRS

NOM - Prénom

*Pour le Maire de Niort  
Députée des Deux-Sevres  
Adjointe Déléguée*

*Delphine RENAUD-PAGE*



[RETOUR SOMMAIRE](#)

**SEANCE DU 4 AVRIL 2008**

n° D20080122

**ENSEIGNEMENT**

**CLASSES DE DÉCOUVERTES AVEC NUITÉES -  
VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION AUX ÉCOLES  
CONCERNÉES - ANNÉE 2008**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> février dernier, le Conseil Municipal a arrêté sa participation financière pour les projets "classes de découvertes avec nuitées" pour l'année 2008.

Conformément à la délibération précitée, un acompte de 50% de la subvention a été versé à chaque projet en mars 2008.

Depuis, certains projets ont fait l'objet de modifications (participations financières des familles revues en fonction de nouveaux quotients familiaux, modification des prestations initiales,...) et les budgets ont été recalculés.

Il convient donc de prendre en compte ces réajustements et de verser les soldes aux écoles dont les projets ont été réalisés et qui ont fourni leur attestation de séjours ou d'activités, conformément au tableau annexé.

La dépense sera imputée à la section fonctionnement 65 2551 6574.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter le versement du solde de la subvention de la Ville de Niort aux écoles concernées (conformément au tableau joint).

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Madame le Maire de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

## CLASSES DE DECOUVERTES (AVEC NUITEES) - ANNEE SCOLAIRE 2007/2008 VERSEMENT DU SOLDE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE

*Conseil Municipal du 4 avril 2008*

NBRE DE CLASSES	NOM DU OU DES ENSEIGNANTS	PROJET	PERIODE	COUT INITIAL DU PROJET	COUT DEFINITIF DU PROJET	AUTRES PARTENAIRES	PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES DEFINITIVE	PARTICIPATION VILLE DE NIORT INITIALE	PARTICIPATION VILLE DE NIORT DEFINITIVE	ACOMPTES DEJA VERSES PAR LA VILLE	SOLDE RESTANT A VERSER PAR LA VILLE
<b>ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY</b>											
2	M. GUERIN Mme BRANDARD	Sensibilisation au milieu montagnard et aux sports de glisse	Du 4 au 8/02/2008	6 982,00	5649,79	1686,21	1946,82	2776,06	2016,88	1388,03	628,85
<b>S/TOTAL JULES FERRY ELEMENTAIRE</b>				<b>6 982,00</b>	<b>5 649,79</b>	<b>1 686,21</b>	<b>1 946,82</b>	<b>2 776,06</b>	<b>2 016,88</b>	<b>1 388,03</b>	<b>628,85</b>
<b>ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MERMOZ</b>											
1	Mme CLERC	Le musée et l'écriture	Du 3 au 07/03/2008	5 151,00	4 535,60	935,60	2 224,50	1 713,00	1 375,50	856,50	519,00
<b>S/TOTAL JEAN MERMOZ ELEMENTAIRE</b>				<b>5 151,00</b>	<b>4 535,60</b>	<b>935,60</b>	<b>2 224,50</b>	<b>1 713,00</b>	<b>1 375,50</b>	<b>856,50</b>	<b>519,00</b>
<b>ECOLE ELEMENTAIRE GEORGE SAND</b>											
1	Mme CLOCHARD	Graines de comédiens/activités nature	Du 3 au 07/03/2008	4 578,50	4 010,80	710,80	1 824,00	1 729,50	1 476,00	864,75	611,25
<b>S/TOTAL GEORGE SAND ELEMENTAIRE</b>				<b>4 578,50</b>	<b>4 010,80</b>	<b>710,80</b>	<b>1 824,00</b>	<b>1 729,50</b>	<b>1 476,00</b>	<b>864,75</b>	<b>611,25</b>
<b>TOTAL DES PROJETS CLASSES DE DECOUVERTES</b>				<b>16 711,50</b>	<b>14 196,19</b>	<b>3 332,61</b>	<b>5 995,32</b>	<b>6 218,56</b>	<b>4 868,38</b>	<b>3 109,28</b>	<b>1 759,10</b>

[RETOUR SOMMAIRE](#)**SEANCE DU 4 AVRIL 2008**

n° D20080123

**PARC EXPO FOIRE****FOIREXPO 2008 - TARIFS DES SPECTACLES**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le 26 octobre dernier, le Conseil Municipal a voté l'ensemble des tarifs de la Foirexpo 2008, exceptés ceux des pass entrée spectacle, fonction du cachet des artistes retenus.

La programmation étant désormais établie, il convient de fixer les tarifs des spectacles.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Adopter les tarifs suivants :

<b>DATES</b>	<b>ARTISTES</b>	<b>BILLETS</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
29 AVRIL	Le meilleur des comédies musicales par la troupe EQUINOXE	- PASS entrée spectacle	7,58 €	8 €
		- CE entrée spectacle	3,79 €	4 €
30 AVRIL	VITAA et SINIK et artiste local	- PASS entrée spectacle	18,96 €	20 €
		- CE entrée spectacle	15,17 €	16 €
2 MAI	MADO FAIT SON SHOW avec NOELLE PERNA	- PASS entrée spectacle	23,70 €	25 €
		- CE entrée spectacle	19,91 €	21 €
3 MAI	GERARD LENORMAN	- PASS entrée spectacle	26,54 €	28 €
		- CE entrée spectacle	22,75 €	24 €

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 43  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Non participé : 0  
 Excusé : 2

Madame le Maire de Niort,  
 Députée des Deux-Sèvres

**Geneviève GAILLARD**